

RÉDACTION
38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg.

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 an 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
Compte de chèques postaux Ha 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Boment, 2
FRIBOURG
Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. 1/2 Le millimètre
Suisse 10 » de hauteur
Etranger 12 » sur une
Réclame 25 » colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Le désaccord à Lausanne. Chez les démocrates américains.

Les délégations française et allemande à la conférence de Lausanne se sont revues hier, après que, dimanche, leurs chefs étaient allés prendre chacun l'air de son pays. M. Herriot à Paris et M. von Papen à Berlin.

Il faut croire que, pour le chancelier allemand, l'atmosphère berlinoise a eu un effet révélateur, car, autant il s'était montré insinuant et souple la semaine dernière, autant il a montré de raideur hier.

Les journaux français avaient publié de M. von Papen des propos extrêmement conciliants. Dans une interview accordée au *Matin*, M. von Papen devait avoir dit : « Je répète ce que j'ai déjà dit à M. le président Herriot : « Je suis le premier à reconnaître que, en cas de liquidation des réparations, la France a droit à des compensations. Si je pouvais offrir ces compensations en argent, je le ferais de grand cœur. Mais, comme cela n'est impossible, je désire que nous cherchions ensemble comment nous pourrions les réaliser sur le terrain économique. »

Dans une interview avec le *Petit Parisien*, on avait même pu lire que le chancelier von Papen avait parlé d'une alliance militaire franco-allemande.

Ces déclarations, vraies ou supposées, du chancelier von Papen avaient causé en Allemagne un profond étonnement. La *Gazette populaire de Cologne*, organe du Centre catholique, en avait pris texte pour attaquer vivement le chancelier, qualifiant sévèrement ses confidences à la presse française et demandant ironiquement à la presse hitlérienne ce qu'elle en pensait.

Une note officieuse bien assez tardive, puisqu'elle n'a paru que ce matin, est venue contester que M. von Papen eût fait à la France les avances qu'on lui reprochait.

Mais le démenti décisif est celui qui résulte de l'attitude de la délégation allemande dans l'entretien de Lausanne d'hier lundi.

Là, le ministre des finances d'Allemagne a réclamé l'annulation pure et simple des réparations. Il n'a offert en échange à la France que « la collaboration allemande à l'œuvre de la reconstruction européenne ».

Cette collaboration, l'Allemagne l'entend ainsi :

- 1° Constitution d'un fonds de secours commun ;
- 2° Convocation ultérieure d'une conférence mondiale qui aura à s'occuper spécialement d'établir des relations directes entre l'or et les monnaies ;
- 3° Contribution financière à un sauvetage urgent de l'Autriche.

Quant à M. von Papen, il se borna à célébrer les bienfaits d'une entente des peuples, spécialement de la France et de l'Allemagne.

M. Herriot put aisément se convaincre, en entendant ses deux interlocuteurs, que les dispositions allemandes, dépeintes en rose dans les interviews des journaux français, étaient retombées dans une froide grisaille et que tout rêve de conciliation entre la thèse française et le point de vue allemand était chimérique. Il en fit la constatation en quelques paroles désenchantées et on se sépara.

A l'issue de la réunion, le communiqué officiel suivant a été remis à la presse : « Les délégations allemande et française se sont réunies à nouveau le lundi 27 juin, à 16 h. 30. Le ministre allemand des finances a exposé les raisons qui, selon lui, sont en faveur de l'annulation des réparations, ainsi que les premières mesures qu'il entrevoit pour la restauration de l'Europe. Le chancelier von Papen a complété et commenté d'un point de vue général les explications du ministre des finances. Le président du Conseil français Herriot a fait au nom de la France les réserves qu'il jugeait nécessaires. Les conversations seront reprises mercredi matin à 10 heures. »

Il est fort à craindre qu'on ne se réunisse demain matin que pour enregistrer le fait d'un désaccord irrémédiable.

La convention du parti démocrate américain s'est ouverte hier soir, lundi, à Chicago, par une brève séance inaugurale. On sait qu'elle a pour tâche essentielle de désigner le candidat du parti à la présidence des Etats-Unis.

Ce choix sera difficile. En effet, alors que, l'automne dernier, presque n'importe quel démocrate eût été élu, en novembre prochain, les qualités personnelles du candidat qui sera opposé à M. Hoover joueront un grand rôle. Depuis quelque temps, le sentiment d'hostilité vis-à-vis du président Hoover a un peu diminué ; d'une part, la crise actuelle dépasse la personnalité des hommes d'Etat et, d'autre part, on sait gré au président des efforts qu'il déploie pour remédier, dans la mesure du possible, aux difficultés de toute sorte.

D'après les statuts du parti démocrate, une majorité des deux tiers est nécessaire pour la nomination du candidat à la présidence. Or, il paraît que, sur 1157 délégués, M. Roosevelt, gouverneur de l'Etat de New-York, peut compter sur 520 voix ; M. Smith, ancien gouverneur du même Etat, sur 200 ; M. Garner, président de la Chambre des représentants, sur 90 ; le gouverneur du Maryland, M. Ritchie, sur 16, les autres délégués n'étant rattachés à aucune candidature définie. On pourrait donc croire que M. Roosevelt dût l'emporter facilement. Mais celui-ci est surtout appuyé par les Etats du sud et par les Etats agricoles de l'ouest. Il n'a pas le soutien des grands Etats de l'est : New-York, Massachusetts, Pennsylvanie, Connecticut, ni des Etats industriels de l'ouest et de la Californie. Or, c'est dans ces Etats que se jouera la partie.

D'autre part, M. Roosevelt est combattu par les personnalités qui soutiennent financièrement le parti démocrate, notamment par M. Baruch. On l'accuse de démagogie ; on lui reproche son indécision et sa peur des responsabilités dans la manière dont il a administré l'Etat de New-York. Le *World Telegram*, le plus grand journal quotidien démocrate de New-York, lui a fait les mêmes reproches et s'est vigoureusement prononcé contre sa candidature.

Dans ces conditions, les chefs du parti démocrate ont cherché une personnalité politique de premier ordre à opposer à M. Roosevelt. Ils ont demandé à M. Smith de se laisser porter candidat. Celui-ci a une influence considérable du fait de la réputation d'administrateur qu'il s'est acquise comme gouverneur de l'Etat de New-York et par le courage et la largeur de vues dont il sait faire preuve.

On dit cependant que M. Smith n'a pas beaucoup de chances d'être désigné comme candidat, honneur que, du reste, il ne désire pas. Il n'a pas beaucoup de chances, d'abord, parce qu'il est catholique et, ensuite, parce qu'il a échoué en 1928 et que, en politique ou en sport, un échec, aux Etats-Unis, ne se pardonne guère. Mais l'opposition de M. Smith au gouverneur Roosevelt rendra probablement impossible la désignation de celui-ci et, de ce fait, il faudra trouver un troisième candidat. On avait songé à M. Young, auteur du plan de réparations, mais M. Young a décliné toute candidature. Il n'est cependant pas impossible qu'il finisse par céder aux instances de ses amis. M. Garner, le gouverneur Ritchie et M. Traylor, banquier à Chicago, pourraient également être nommés. M. Garner dispose de l'appui de la presse Hearst, mais on lui reproche la faiblesse avec laquelle il a présidé la Chambre des représentants, surtout au cours du débat sur le budget. M. Ritchie, d'autre part, est trop peu connu pour être opposé avec chances de succès à M. Hoover.

Cela étant et dans le cas de l'échec de M. Roosevelt et du refus persistant de M. Owen Young, le candidat qui paraît avoir le plus de chances semble être M. Newton Baker, ancien secrétaire d'Etat à la guerre du président Wilson, originaire de l'Ohio.

Adversaire modéré de la prohibition de l'alcool, il est favorable à une révision de la politique douanière américaine. Son seul point faible est la bienveillance qu'il a toujours montrée en faveur de la Société des nations.

Et le programme, dira-t-on ? Le programme, pour les démocrates comme pour les républicains, consistera surtout à plaire, le 8 novembre, à la majorité des électeurs.

On s'attend cependant à trouver, dans le programme des démocrates, une attitude plus nette en ce qui concerne la prohibition de l'alcool. D'autre part, sur les tarifs douaniers, le congrès démocrate doit se montrer plus conciliant. N'est-ce pas le « tarif inique » Hawley-Smoot qui a valu aux démocrates leur victoire de novembre 1930 ? Enfin, en ce qui concerne les dettes de guerre, la déclaration démocrate n'en dira probablement pas plus que la déclaration républicaine, qui n'en dit rien. L'heure n'est pas aux anticipations.

La convention démocrate de Chicago s'ouvre dans l'incertitude. Les débats et les résultats n'en seront que plus intéressants.

Les libéraux belges et l'enseignement catholique

Bruxelles, 26 juin.

Le congrès national du parti libéral, qui vient de se tenir à Bruxelles, a surtout attiré l'attention par la manière dont il a traité la question scolaire. Cette question, très importante, aussi bien au point de vue moral que politique, consiste à savoir si l'Etat doit continuer à subventionner de ses deniers les écoles libres. Théoriquement et légalement, toutes les écoles libres ne sont pas catholiques ; en fait, elles le sont presque toutes. Pratiquement, la question se réduit donc à savoir si l'Etat doit continuer à subventionner l'enseignement libre catholique. On comprend ainsi toute la portée qu'a le débat au point de vue politique, étant donné que l'enseignement libre tend à prendre le dessus, dans l'opinion publique, sur l'enseignement officiel.

En Belgique comme en France, l'enseignement officiel est théoriquement « neutre », donc ni religieux, ni antireligieux. Mais, en Belgique comme en France, on conteste que cette « neutralité » puisse exister et l'on prétend qu'en fait elle n'existe pas. D'où l'éloignement de beaucoup de familles pour l'enseignement officiel, qu'elles considèrent comme animé d'un esprit antireligieux.

Juridiquement, le débat tourne autour de l'interprétation qu'il convient de donner à l'article 17 de la constitution, qui proclame la liberté de l'enseignement et qui réserve en même temps au seul enseignement « public » les crédits de l'Etat. Dans quel sens faut-il entendre ce mot « public » ? D'après les adversaires des subventions aux écoles libres, le mot « public », dans ce texte, serait synonyme d'« officiel ». Suivant cette interprétation, les deniers de l'Etat ne devraient donc aller qu'aux écoles de l'Etat. D'après les partisans des subventions, « public » n'est pas synonyme d'« officiel », les écoles « libres » étant « publiques » aussi bien que les écoles de l'Etat. En d'autres termes, d'après la première interprétation, le régime des subventions aux écoles libres représenterait une violation de la constitution ; d'après la seconde, il serait autorisé par elle.

Dans un article qu'a publié le *Soir*, le comte Carton de Wiart a entrepris de prouver que les constituants de 1830 n'avaient pas pu avoir l'intention de priver les écoles libres des subventions de l'Etat. Il a rappelé des cas où des subventions avaient été sollicitées, avec succès, par des institutions libres, aussi bien libérales que catholiques.

Le parti libéral belge étant essentiellement anticlérical, il n'est pas surprenant que, durant l'ère libérale, qui fut marquée par la rupture avec le Saint-Siège, la doctrine officielle fut contraire au régime des subventions. Mais, en 1920, la guerre ayant créé un esprit favorable à la conciliation, un régime fut institué, qui consacrait le principe des subventions et l'appliquait pratiquement. Or, c'est ce régime qu'il s'agirait d'abolir aujourd'hui, pour priver les écoles libres, autant dire catholiques, des subventions de l'Etat.

Comme cela arrive souvent en Belgique, la controverse se présente d'une manière moins simple, moins théorique, qu'elle ne le serait dans d'autres pays, en France par exemple, où l'idée de faire subventionner par l'Etat des écoles non officielles paraîtrait extravagante, ce qui n'est le cas ni en Belgique, ni en Angleterre. Abstraction faite même de cette considération, la controverse se complique par suite des rapports des partis les uns vis-à-vis des autres, autrement dit de questions électorales, et aussi de la question nationale que

représente encore l'opposition entre Flamands et Wallons. Autrement dit, des considérations d'opportunisme viennent à la traverse des solutions théoriques que certains voudraient faire prévaloir.

La principale raison d'être du parti libéral étant l'anticléricalisme, il ne demanderait pas mieux que de pouvoir mettre un terme au régime des subventions. Mais, réduit au Parlement à l'état d'une faible minorité, il doit s'allier, s'il veut jouer un rôle, soit au parti catholique, soit au parti socialiste. Actuellement, il est allié au parti catholique et forme avec lui le gouvernement. Il est donc obligé de le ménager, de même que la partie de l'opinion publique sur laquelle il s'appuie. D'autre part, comme il est très conservateur au point de vue social, il ne déplaît pas peut-être à certains de ses membres de tolérer l'enseignement catholique dans la mesure où il le croit capable de contribuer au maintien de l'ordre social.

En ce qui concerne les socialistes, c'est précisément cette action conservatrice de l'enseignement catholique qui déplaît à beaucoup d'entre eux. C'est pourquoi le *Journal de Charleroi* reprochait récemment à l'école libre de se faire « la gardienne des vieux principes d'autorité et d'inculquer aux enfants, avec l'horreur du socialisme, la résignation à l'ordre établi ». Mais, d'autre part, comme on le sait, le groupe démocrate-chrétien du parti catholique, toujours plus important, a un programme social qui, sur certains points, le rapproche des socialistes. Ceux-ci entretiennent donc comme possible une alliance avec lui, ce qui les oblige à le ménager sur le terrain religieux.

Pour ce qui est de la question flamande, la Flandre étant très catholique, il va sans dire qu'on l'irriterait particulièrement en supprimant les subventions aux écoles catholiques.

Ces diverses considérations expliquent qu'on ait vu s'affronter, au congrès du parti libéral, les tendances théoriques, représentées surtout par les Wallons et les éléments jeunes, et les tendances opportunistes, défendues par quelques vétérans du parti.

La commission scolaire présentait au congrès un projet de résolution demandant le « respect scrupuleux » de l'article 17 de la constitution et exprimant l'avis :

« Que le retour immédiat ou par étapes à cette politique provisoirement suspendue par la loi de 1920 devait être réalisé au cours de la prochaine législature, dans le cadre d'un programme gouvernemental assurant le crédit, la prospérité, la paix sociale et la sécurité du pays. »

C'était, en quelque sorte, le point de vue extrémiste. Mais il ne l'a pas paru encore assez à un congressiste, M. Blum, qui n'admettait pas que cette réforme fût subordonnée « à la réalisation d'un programme gouvernemental assurant, etc. », car, a-t-il dit : « Avant que vous ayez réalisé ce programme, l'école publique aura disparu. » D'après lui, « la régression constante de l'enseignement public nécessite des décisions immédiates ». Quant à la question flamande, il en a tiré argument en faveur de sa thèse. « N'oubliez pas, a-t-il dit, que l'école libre, dans certaines régions du pays, est un foyer de séparatisme. » Puis, il a résumé ainsi le point de vue des théoriciens contre les opportunistes :

« Il y a quelque chose de plus grave que les considérations opportunistes : c'est le danger que l'école privée fait courir à la liberté des consciences et aux libertés politiques (sic). Au nom du congrès des jeunes-gardes, je vous invite à sauver l'école publique. »

Malgré tout, le point de vue opportuniste devait finir par l'emporter.

Le doyen des congressistes, M. Fulgence Masson, ministre d'Etat, est intervenu pour le maintien du régime établi en 1920. D'après lui, en assurant alors le paiement des instituteurs libres, « le Parlement a voulu faire œuvre durable et donner au personnel des écoles libres privées la même stabilité, la même sécurité qu'aux instituteurs des écoles officielles ». Il estime donc qu'il y a des droits acquis qu'on ne saurait méconnaître.

Puis M. Masson a fait cette remarque qu'il importe de souligner, car c'était une allusion à la tendance qu'ont les anticléricaux belges, surtout dans le pays wallon, à imiter ce qui se fait en France :

« Laissez-moi vous dire que la Belgique est un pays de moyenne mesure. On n'y aime pas ce qu'on appelle en France les « solutions radicales ». Nos voisins ont expulsé les congrégations et supprimé le budget des cultes. L'opération, pour grosse qu'elle fût, n'a pas causé une émotion bien profonde ni de longue durée. Elle s'est vite dissipée. Imaginez la tempête que soulevaient chez nous de pareilles entreprises. »

M. P.-E. Janson, l'une des personnalités les plus marquantes du parti libéral, s'est exprimé dans le même sens. Parlant du point de vue constitutionnel, il a fait cette remarque :

« Quelle autorité aurions-nous pour dire que cette situation est contraire à la constitution,

alors que nous en avons toléré l'existence durant douze ans ? »

Puis, il a fait observer que, les écoles libres recevant presque autant d'enfants que les écoles officielles, la masse des électeurs n'admettrait pas sans difficulté ce l'on imposait aux catholiques, pour le maintien de leurs écoles, une dépense de 500 millions au moins. Il a avoué que « l'enseignement neutre ne satisfaisait pas la conscience de certains pères de famille ». Puis, il a émis l'opinion que « jamais les socialistes ne s'associeraient à la suppression complète des subsides », parce que, « au Parlement, ils vivent dans l'espoir de renouer l'alliance avec les démocrates-chrétiens ». Enfin, caractérisant ainsi le point de vue opportuniste et utilitaire de son intervention, il a dit que « la suppression des subsides scolaires conduirait les libéraux à un cuisant échec électoral ».

M. Devèze, dont l'autorité est aussi très grande dans le parti libéral, — c'est lui qui présidait le congrès —, a insisté, comme M. Janson, sur le danger qu'il y aurait, au point de vue électoral, à voter telle quelle la résolution de la commission scolaire. Puis, abordant la question flamande, il a dit :

« Il serait dangereux d'aggraver la querelle linguistique par une guerre religieuse. Pareille politique provoquerait en Flandre une réaction violente, puisque la suppression des subsides ne pourrait se faire que par des anticléricaux et des Wallons. »

M. Devèze a trouvé une issue à la situation en suggérant d'apporter une modification au texte, cité plus haut, de la résolution votée par la commission scolaire. Cette résolution parlait du « retour immédiat ou par étapes » à la politique provisoirement suspendue par la loi de 1920. Dans le texte proposé par M. Devèze, le mot « immédiat » était supprimé.

D'autre part, la résolution de la commission disait que le retour au régime précédent devait être « réalisé au cours de la prochaine législature ». Dans le texte de M. Devèze, le mot « réalisé » était remplacé par « poursuivi ».

De cette manière, la réforme projetée ne devait plus avoir le caractère précipité et impératif que comportait le texte de la commission. Le nouveau texte laissait entrevoir la possibilité de temporiser, en s'inspirant de considérations opportunistes. C'est ce texte qui a été finalement adopté par le congrès, à l'unanimité contre neuf voix et trois abstentions.

Des arguments mis en avant par les hommes les plus autorisés du parti libéral, il résulte que ce parti, déjà fort amoindri, courrait un grand danger à vouloir pratiquer une politique qui est impopulaire dans le corps électoral. Et pourtant, auprès de beaucoup de ses partisans, pour ne pas dire auprès de la majorité d'entre eux, l'anticléricalisme est presque sa seule raison d'être. Cruelle, en vérité, doit être la perplexité dans laquelle il se trouve.

L'état de violence en Allemagne

Stuttgart, 27 juin.

Au cours d'une grande assemblée hitlérienne, le député Frank a fait savoir que des denrées alimentaires contenant du poison avaient été envoyées à Hitler et que des tentatives d'agression contre sa personne avaient eu lieu.

L'orateur a prédit une situation terrible pour l'Allemagne si Hitler devenait la cible de ses adversaires. « Afin de sauver le peuple catholique, dit-il, il faut, à tout prix, détruire le parti du Centre. »

Vohwinkel, 27 juin.

Un ouvrier communiste a été tué à coups de feu par des adversaires politiques, au cours de la nuit de dimanche à lundi. Un hitlérien a été arrêté.

Schwetzingen, 27 juin.

Une véritable bataille s'est déroulée à Kets, près de Schwetzingen, entre hitlériens d'une part, communistes et membres de la Bannière du Reich et du Front de fer, d'autre part. 30 à 40 personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

NOUVELLES DIVERSES

La Bourse de Londres restera ouverte samedi prochain.

— A Changhaï, les ouvriers des filatures de soie protestent contre la réduction des salaires ; ils ont commencé la grève hier, lundi.

— Le congrès international de l'Union universelle des tramways, des chemins de fer d'intérêt local et des transports publics s'est ouvert à La Haye, hier, lundi, en présence de 500 délégués.

— Une escadre italienne composée de deux croiseurs et quinze contre-torpilleurs est arrivée à Port-Mahon (îles Baléares).

— On mande de Verdun que le seizième anniversaire de la victoire de Verdun a été célébré, dimanche, en grand enthousiasme, sous la présidence du maréchal Pétain,

L'agitation communiste reprend dans l'Europe orientale

Berlin, 27 juin.

Le 15 juin, la Rote Fahne de Berlin, porte-parole du centre communiste le plus important d'Europe, a passé en revue les récents événements dans les pays balkaniques et a affirmé en manière de conclusion que le moment était particulièrement bien choisi pour une nouvelle offensive communiste dans ces pays.

Un télégramme de Bucarest confirme la découverte d'un important complot communiste en Roumanie dont les fils mènent directement à Berlin.

Le procès des membres du comité central du parti communiste bulgare, qui vient d'avoir lieu à Sofia, a permis de constater une fois de plus que l'affaiblissement des mesures contre les communistes a immédiatement provoqué dans ce pays une recrudescence de l'action soviétique.

De Sofia on communique que ce qui caractérise le mouvement communiste au cours de ces derniers mois, c'est la militarisation de ses organisations, notamment des groupements de la jeunesse.

Un procès communiste important se juge également en Yougoslavie. Des militaires y sont impliqués et c'est un fait extrêmement grave dans un pays dont l'armée est connue pour son esprit de discipline et pour son patriotisme. Le centre soviétique de Vienne paraît avoir eu recours à des moyens de corruption exceptionnels.

Du reste, la Pravda de Moscou et l'organe du Komintern, qui paraît à Berlin, confirment que les agents bolchévistes ont été mis en demeure de déployer une activité particulièrement intense dans le pays.

Le parti communiste de Yougoslavie, écrit la Correspondance internationale, s'est donné pour tâche d'assurer, par sa participation énergique à toutes les actions en masses, par un travail intense dans les entreprises, dans les villages et dans les casernes, le front unique des ouvriers, des paysans et des nationalistes opprimés et d'assumer la direction de ces combats.

Les agents soviétiques sont devenus également très remuants en Tchéco-Slovaquie, où leurs actes de provocation se succèdent. La propagande des « Jeunesses communistes » dans l'armée s'est à tel point intensifiée que le gouvernement s'est vu dans l'obligation d'ordonner la dissolution de la centrale du Komsomol tchèque.

Il paraît décidément que l'admission des Soviétiques à la conférence du désarmement a été interprétée à Moscou comme un encouragement à l'action révolutionnaire.

La conférence du désarmement

Genève, 28 juin.

Le sous-comité constitué dans sa dernière séance par la commission aérienne de la conférence du désarmement pour examiner les différents projets relatifs à l'internationalisation de l'aéronautique civile, s'est réuni hier lundi, après midi, sous la présidence de M. de Madariaga (Espagne). Il a commencé l'étude du projet espagnol, adopté précédemment par la commission comme base de discussion. Le comité a fait sien le premier point de ce projet, qui a le caractère d'un préambule et constate que l'internationalisation de l'aviation civile n'a de titre à figurer au programme d'une conférence du désarmement que pour autant que l'aviation civile est, ou peut devenir, un facteur dont il faut tenir compte soit au chapitre armement, soit au chapitre sécurité.

Le sous-comité du désarmement moral, siégeant sous la présidence de M. Perrier, délégué suisse, a examiné un mémorandum préparé par le professeur Pella, délégué de la Roumanie, sur l'adaptation des législations nationales au développement de la vie internationale.

Après un échange de vues, auquel ont pris part le comte Apponyi (Hongrie), M. de Quevedo (Portugal), Lounatschski (Soviets) et M. le président Perrier, le sous-comité a décidé de prendre le mémorandum de M. Pella comme base de documentation, mais non comme base de discussion.

La crise américaine et l'Europe

Dans un journal parisien, M. Lucien Romier a étudié les conséquences que peut avoir pour l'Europe la crise si grave, si profonde, que traversent les Etats-Unis. M. Romier écrit à ce propos :

« Si les hommes d'Etat de l'Europe pouvaient regarder librement hors de leurs dossiers et des menaces immédiates d'interpellations de leurs mandants, ils verraient sans doute que ce qui importe le plus, pour l'avenir prochain de leurs peuples, est de savoir quel trouble nouveau, au détriment de tout le monde, nous prépare la crise des Etats-Unis. Et, au lieu d'attendre que les solutions leur viennent de l'Amérique, comme à l'époque récente où l'Amérique était prodigue de prêts, ils se mettraient d'accord d'une part pour lui remonter certaines vérités et, d'autre part, pour se garder eux-mêmes des répercussions économiques, financières et sociales qu'aurait un effondrement éventuel du système américain.

De Washington, l'Europe reçoit avis, chaque jour, qu'elle n'a rien à attendre d'une initiative, même officieuse, des Etats-Unis avant les élections de novembre prochain. Ainsi, les Etats-Unis, par déférence pour leur propre démagogie électorale, s'isolent plus que jamais des problèmes qui préoccupent le reste du monde. Reste à savoir ce que cette déférence pour la démagogie électorale aura produit à l'intérieur même des Etats-Unis, d'ici au début de l'année prochaine. Reste à savoir si le

dollar tiendra jusqu'à l'élection présidentielle, si, dans six mois, l'économie et les finances américaines pourront trouver une issue autre que la dévaluation du dollar. Reste à savoir, enfin, de quelles initiatives, expériences et imprudences sera précédée et accompagnée la prochaine bataille des partis aux Etats-Unis. »

M. Romier a conclu :

« Ce qui est sûr, c'est que le bonheur ou le malheur de l'Europe dépendra, au cours des années prochaines, de sa prévoyance ou de son imprévoyance à l'égard de l'évolution américaine, beaucoup plus que des vieux procès que l'on plaide à Genève et à Lausanne. Si l'Europe pouvait se dégager tant soit peu de ces procès, l'avenir serait à elle comme fut à elle le passé. »

Mais l'Europe voudra-t-elle ?

La conférence de Lausanne

Le point de vue italien

Lausanne, 27 juin.

Un mémorandum adressé sous forme de lettre au président de la conférence de Lausanne par M. Grandi, ministre des affaires étrangères d'Italie, affirme la nécessité d'un « coup d'éponge ». L'annulation des réparations allemandes doit s'appliquer à tous sans distinction. Elle est la condition du renouvellement de la confiance et de la reprise économique.

Les troubles aux Indes

Bombay, 27 juin.

Les troubles ont repris, à la suite de la tentative d'assassinat dont a été victime un maître d'école. Grâce à l'intervention des troupes gouvernementales, une vraie bataille rangée a été évitée. La plupart des boutiques ont fermé leurs devantures.

Calcutta, 27 juin.

Un magistrat hindou a été tué à coups de revolver. Il avait condamné récemment quelques révolutionnaires impliqués dans un complot contre le gouvernement.

En Espagne

Madrid, 27 juin.

Au camp militaire de Carabanchel, le lieutenant-colonel Mancada a fait acte d'insubordination à l'égard du général Godes, inspecteur général de l'armée. Il a été arrêté et conduit à la prison militaire de Madrid.

AVIATION

Encore un hydravion géant

Après de nombreuses années de travail, l'ingénieur hollandais Koolhoven a achevé un hydravion géant, qui doit transporter 180 passagers en plus d'un équipage de 14 hommes. La charge utile doit atteindre 40,000 kilogrammes.

On possède les détails suivants sur la manière dont a été conçu cet avion : les cabines pour les passagers sont logées dans l'aile ; les moteurs, au nombre de 10 unités distinctes, transmettront leur puissance à trois hélices.

Le raid italien aux Etats-Unis

On annonce que l'itinéraire du voyage du général italien Balbo en Amérique du nord, au mois de mai de l'an prochain, à la tête de 24 hydravions, sera : Orbetello, canal de Bristol, Groënland, Labrador, Québec, Chicago, où se réunira le congrès mondial d'aviation, auquel le général Balbo assistera avec les pilotes de ses escadrilles.

C'est pour étudier le parcours que plusieurs officiers italiens sont actuellement dans les mers du Nord.

L'exploit de l'aviateur Hægelen

Nous avons dit hier que Hægelen est devenu détenteur provisoire, avant de l'être, plus que probablement, définitif jeudi 30 juin, de la coupe Michelin, ayant réalisé sur le tour de France de 2630 kilomètres la moyenne horaire, arrêts compris, de 254 km. 500.

Les précédents vainqueurs de la coupe Michelin ont été, en 1929, Détrouy, à la moyenne horaire de 190 kilomètres ; en 1930, Détrouy (199 kilomètres), et, en 1931, Marcel Hægelen (226 km. 450 de moyenne horaire). Hægelen a amélioré sensiblement sa moyenne, bien qu'il eût éprouvé, pendant sa randonnée, des vents debout de Toulouse à Paris et des orages dans le sud de la France.

L'aviateur s'est arrêté exactement trois minutes dans douze contrôles et huit minutes à chaque ravitaillement, à Avord et Dijon. Ses quatorze arrêts obligatoires lui ont donc fait perdre 36 minutes plus 16 minutes, au total, 52 minutes.

Comme le vol a duré 10 heures 20 min., arrêts compris, et comme ces arrêts lui ont demandé 52 minutes, la durée de vol effectif a été de 9 heures 28 min., donnant pour 2630 kilomètres une moyenne horaire de 277 kil. 800, pour une puissance motrice de 230 C. V.

Pour la langue française

On voit parfois à l'entrée des expositions ces mots affichés : « L'entrée des chiens est interdite. » Il vaut mieux dire : « L'entrée est interdite aux chiens. » On ne peut pas dire : « Défense aux chiens de pénétrer. » Il faut dire : « Défense de pénétrer avec un chien. » Les défenses et les interdictions sont notifiées aux gens et non aux animaux.

Confédération

Personnel fédéral

On nous écrit :

Au sein des associations de gauche du personnel des postes, télégraphes et téléphones, il se poursuit un double mouvement de concentration en deux efforts parallèles. D'une part, propagande en vue de l'entrée de ces associations dans l'Union syndicale suisse ; d'autre part, propagande en vue de réaliser une organisation unitaire, sur le modèle de la Fédération socialiste des cheminots. Le premier mouvement est conduit activement.

A la suite de la conférence donnée par le conseiller national socialiste Robert Bratschi, président de l'Union fédérative, à l'assemblée de 1931 des délégués de l'Association suisse des fonctionnaires des télégraphes et des téléphones, les groupes de fonctionnaires gradés de cette Association ont décidé, en principe, à une très forte majorité, d'adhérer à l'Union syndicale suisse. Une votation générale doit intervenir encore. On sait que c'est à cette association que se rattachent un grand nombre de téléphonistes, de dames télégraphistes ou aides d'exploitation. L'exemple donné par les fonctionnaires gradés entraînera très probablement les autres sections dans le sillage de l'Union syndicale suisse.

Une des tâches difficiles des secrétaires socialistes, Michon et Favre, des associations de fonctionnaires postaux, est d'entraîner dans la voie de l'Union syndicale suisse la Société suisse des buralistes postaux. Cette organisation se compose d'éléments qui se recrutent dans les campagnes et les petites villes, plus attachés aux traditions chrétiennes et nationales que les fonctionnaires des villes.

La difficulté sera tournée par le stratagème suivant : la Société suisse des fonctionnaires postaux fusionnera avec l'Association suisse des fonctionnaires de télégraphes et de téléphones. On sait que les comités centraux de ces associations travaillent de toute leur énergie, d'entente avec les secrétaires permanents, en vue d'obtenir l'affiliation à l'Union syndicale suisse. Une votation générale doit prochainement intervenir dans la Société suisse des fonctionnaires postaux. Cette fusion obtenue, il est question, selon une proposition de la section de Berne, adoptée par le récent congrès, de fusionner avec la Société suisse des buralistes postaux. Cette fusion acceptée, les buralistes postaux opposés aux tendances marxistes seront sans autre majorités par les fonctionnaires des villes en grande majorité acquis à l'orientation nouvelle.

Ainsi, les meneurs socialistes auront réalisé un point important de leur programme d'action. La concentration sera achevée par une union plus étroite entre la nouvelle organisation des fonctionnaires et la Fédération suisse des employés postaux.

C'est ainsi que se réalise la concentration des forces syndicales révolutionnaires et que s'accroît sur l'ensemble des organisations du personnel fédéral, des cantons, des communes, des entreprises publiques de transport, l'influence personnelle d'une poignée de chefs socialistes et que se perfectionne la machine de guerre socialiste qui permettra au socialisme, au moment opportun, par la grève générale du personnel des administrations et des services publics, de prendre en mains le pouvoir politique.

L'expérience de 1918 se renouvellera avec des moyens de lutte perfectionnés et concentrés cette fois-ci dans un commandement unique au lieu de la diversité des comités centraux, dont les hésitations et le manque de cohésion furent, en 1918, plus que l'intervention tardive de troupes, la cause de l'échec de la tentative révolutionnaire.

La décision prise à Baden par la Fédération suisse des ouvriers des téléphones et télégraphes d'adhérer à l'Union syndicale entre en vigueur immédiatement, à moins que les membres ne demandent le plébiscite, que l'assemblée des délégués, par 50 voix contre 18, n'a pas jugé devoir instituer.

Affaires communales à Sion

On nous écrit :

Les électeurs de la commune de Sion étaient convoqués, dimanche, en assemblée primaire aux fins de se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé, sur le budget de l'année en cours et sur un emprunt de 1,200,000 fr. sollicité par la municipalité pour l'extension des services industriels.

Après une longue discussion, ces divers objets furent approuvés. Plusieurs citoyens ont demandé à la municipalité d'améliorer l'hygiène en ville, de lutter contre le taudis et de démolir les maisons encore sans lumière et sans soleil pour les remplacer par des constructions mieux comprises.

Il a également été demandé au Conseil d'étudier l'éternelle question de la construction d'un internat à l'intention du collège du chef-lieu.

ÉCOLE NORMALE VALAISANNE

On nous écrit de Sion :

Depuis quelques années, les aspirants-instituteurs, ayant terminé l'École normale, sont astreints à suivre un cours d'agriculture d'un trimestre à l'établissement cantonal de Château-neuf. Ce cours vient de se terminer par une cérémonie officielle à laquelle prirent part Mgr Delaloye, vicaire général ; MM. les conseillers d'Etat Troillet, Pitteloud et Escher ; M. Hoeh, directeur de l'École normale ; M. l'abbé Lathion, inspecteur scolaire, et MM. Coudray et Papilloud, préfet et sous-préfet du district de Conthey.

Dans un discours très applaudi, M. Troillet,

chef du Département de l'agriculture, a déclaré notamment : « Les éducateurs de la jeunesse feront notre Valais de demain. Il convient de cultiver avec soin l'amour de la terre, de lui faire pousser des racines toujours plus profondes et de faire germer l'amour du sol natal dans le cœur des enfants. » Des productions des élèves ont égayé cette cérémonie.

La tentative d'agression contre M. Musy

Le Conseil fédéral a pris la décision suivante au sujet de la tentative d'agression contre M. Musy, conseiller fédéral :

Des poursuites judiciaires sont engagées contre Rudolf Schoch, agent en céréales à Berne, pour menaces contre un membre de l'autorité fédérale (art. 47, paragraphe 2 de la loi fédérale sur le code pénal fédéral de la Confédération suisse du 4 février 1853, en liaison avec les dispositions du code pénal bernois).

Le ministère public de la Confédération a mandat de charger le juge d'instruction fédéral d'ouvrir l'instruction.

ARMÉE SUISSE



Le colonel LARDELLI commandant de la 6^{me} division

La photographie publiée samedi était celle du conseiller d'Etat Lardelli, oncle du colonel.

L'impôt de crise dans le canton de Zurich

Hier lundi, le Grand Conseil zuricois s'est occupé de deux motions déposées par les partis de gauche sur l'impôt de crise et le fonds de crise.

Une discussion s'engagea sur la crise et le capitalisme. M. Lang, socialiste, préconisa l'économie dirigée et un impôt de crise et se prononça contre la baisse des salaires et des traitements. M. Wetter, conseiller national, radical, montra l'inopportunité en ces temps de dépression de prélever de nouveaux impôts de ce genre.

A un moment donné, le tumulte fut si violent que le groupe radical quitta la salle des séances.

M. Walter, socialiste, se fit rappeler à l'ordre pour avoir traité d'ivrogne un député radical. Finalement, les deux motions furent repoussées.

NOTRE MINISTRE A BERLIN

Le Conseil fédéral a nommé comme ministre de Suisse à Berlin M. Paul Dinichert, actuellement chef de la division des affaires étrangères.

UNE CENTENAIRE

Hier matin, lundi, à La Chaux-de-Fonds, a eu lieu, en présence des délégations des autorités cantonales neuchâteloises et communales, la cérémonie de célébration du centenaire de M^{me} Victorine Theurillat-Aubry. M^{me} Theurillat est originaire des Franches Montagnes (Jura bernois).

Grand Conseil de Bâle-Campagne

Le Grand Conseil de Bâle-Campagne a tenu, hier, lundi, sa séance constitutive, appelant à la présidence M. Blunski, catholique, et à la vice-présidence M. Veggin, socialiste. M. Mosimann devient chef du gouvernement et M. Frei, vice-président du Conseil d'Etat.

Les gaz asphyxiants

Le Conseil fédéral a décidé de ratifier le protocole de Genève du 17 juin 1925 sur l'interdiction de l'emploi de gaz asphyxiants et de moyens bactériologiques en temps de guerre.

LA PRESSE VALAISANNE

L'Association de la presse valaisanne réunie samedi à Fiesch, dans le Haut-Valais, a nommé son président en remplacement de M. Maurice Gabbud, décédé, en la personne de M. Hagler, député et rédacteur en chef du *Nouvel-Liste valaisan*. Le comité est maintenant composé de M. le doyen Schaller, vice-président, et de M. Alfred Delavay, secrétaire-caissier.

POMOL
le bon jus de pommes sans alcool
en vente dans les magasins
Prospectus par : Conserves Tobler, Bischofszell

La vie économique

Les relations franco-suisse

La Chambre de commerce suisse en France communique ce qui suit à propos de l'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1932 instituant une taxe nouvelle de 2 à 4 % *ad valorem* sur l'importation des marchandises françaises en Suisse :

C'est à titre de représailles et pour sauvegarder les intérêts de nos exportateurs suisses menacés par le récent relèvement de la taxe à l'importation du côté français que la Suisse a été amenée à établir ladite taxe.

En 1920, la France institua une taxe sur le chiffre d'affaires frappant les marchandises à chaque transfert de propriété, et par analogie, pour compenser une inégalité apparente de taxation entre les marchandises échangées à l'intérieur et celles provenant de l'étranger, elle frappait les marchandises importées d'une taxe identique, introduite à la même époque et appelée « taxe à l'importation ».

L'article 8 du traité de commerce franco-suisse, prévoyant l'établissement de ladite taxe, stipulait :

« Les taxes internes qui grèvent ou grèveront ultérieurement sur le territoire de l'une des hautes parties contractantes la production, la préparation, la circulation ou la consommation de marchandises pour le compte de qui que ce soit ne pourront sous aucun prétexte frapper les produits originaires de l'autre partie d'un taux plus élevé ou d'une manière plus onéreuse qu'elles ne frappent les produits similaires indigènes et ceux du pays le plus favorisé. »

« Ad. art. 8 : Les hautes parties contractantes sont d'accord que les dispositions de l'article 8 s'appliquent également à la taxe sur le chiffre d'affaires. »

Or, c'est contrairement à l'esprit et à la lettre de cette clause du traité que la France, en mars 1932, a incorporé dans la loi des finances une disposition relevant le taux de la taxe à l'importation qui, précédemment, était de 2 % et identique à celui de la taxe interne sur le chiffre d'affaires.

Depuis le début d'avril, on le sait, les marchandises importées en France acquittent, indépendamment des droits de douane, la taxe à l'importation relevée, à raison d'un taux de 2 % *ad valorem* sur les produits bruts, de 4 % sur les produits semi-ouvrés et de 6 % sur les objets fabriqués.

On ne peut qu'approuver le geste énergique de nos autorités, d'autant plus qu'on sait que le produit de la perception de la taxe nouvellement instituée en Suisse est destiné à rembourser aux exportateurs suisses la part de la taxe à l'importation de leurs marchandises en France qu'ils prouvent avoir payée contrairement aux stipulations du traité.

Nous souhaitons que les protestations que l'établissement de ladite taxe par la Suisse provoque dans les milieux français inciteront le gouvernement de Paris à faire promptement rapporter les dispositions, relevant la taxe à l'importation, introduites pour des raisons purement fiscales dans la loi de finances de 1932. Cette mesure, qu'il ne saurait tarder à prendre, s'impose en raison de l'intérêt qu'a notre voisine pour conserver son meilleur client, la Suisse, à assurer la bonne marche des échanges franco-suisse.

Le Conseil fédéral a approuvé, dans sa séance d'hier, lundi, l'arrangement relatif à l'application des contingents signé entre la Suisse et la France, le 24 juin, à Lausanne.

D'après cet accord, la Suisse s'engage, pour les contingents qu'elle a décrétés ou pourrait décréter, à autoriser en principe l'importation des marchandises à l'égard desquelles les droits suisses sont consolidés dans la convention de commerce avec la France dans une limite égale au chiffre des importations françaises de ces marchandises en 1931.

De son côté, la France assume d'une façon générale le même engagement en ce qui concerne les produits suisses dont l'importation est inférieure à 10 % des importations totales de ces produits.

Des arrangements spéciaux ont été convenus pour une série d'autres marchandises ; la division du commerce du Département fédéral de l'économie publique ou le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie à Zurich renseigneront les exportateurs suisses à ce sujet.

Alors que la Suisse se charge de répartir elle-même les contingents à l'importation en Suisse, le système français prévoit que les contingents fixés par le gouvernement français, d'une manière autonome ou conventionnellement, ne sont pas gérés par la France, mais sont répartis par les pays exportateurs intéressés. Les contingents attribués à la Suisse dans l'arrangement précité pour l'exportation en France seront dès lors répartis par la Suisse.

Le Conseil fédéral a confié cette tâche à la division du commerce du Département fédéral de l'économie publique ; ce service se tiendra en relations étroites à cet effet avec les associations entrant en ligne de compte. L'arrangement ne se rapporte qu'aux produits industriels. Il ne vise pas les produits agricoles pour lesquels des négociations spéciales sont en cours.

Les hôteliers de Montana sont irréprochables

Nous avons signalé l'illogisme d'un hôtelier de la région de Montana qui répand en Suisse de luxueux prospectus imprimés en Italie.

Le Bureau de renseignements de Montana nous prie de dire qu'aucun hôtel de Montana ne s'est rendu coupable du fait signalé. Il s'agit d'un hôtelier de Crans.

Nouvelles religieuses

La parole du Pape au congrès eucharistique de Dublin

A 2 h. 20, dimanche, après midi, la grande messe pontificale étant terminée, trois sonneries de trompettes lancèrent un clair appel sur l'assemblée et, aussitôt, on entendit la voix du R. Père Gianfranceschi, directeur de la station radiotélégraphique du Vatican, d'abord en latin, puis en anglais : « Attention, le Très Saint-Père va vous adresser la parole. » Et, aussitôt, la voix du Pape s'éleva claire et distincte, prononçant en latin les paroles suivantes : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Voici, mes très chers enfants dans le Christ, que je suis avec vous. Tout d'abord, je suis avec vous comme un Père avec ses fils, tout heureux d'avoir pris une part à votre joie et au triomphe de l'Eucharistie, non seulement par l'intermédiaire de Notre cardinal légat, mais encore directement par Nons-même, puisant Nos prières aux vôtres. Nous pouvons prier Dieu tout-puissant et très miséricordieux, qu'apaisé par les prières de son Eglise, il daigne dans sa bonté accorder, au milieu des tribulations si grandes de tous les peuples, les dons d'unité et de paix qui ont vraiment la signification mystique du mystère de l'Eucharistie. »

« Enfin, Notre cœur et Nos lèvres s'ouvrent pour vous dire nos félicitations, et vous donner, avec une affection très particulière, la Bénédiction apostolique. »

« C'est pourquoi, par l'intercession des prières de la bienheureuse Marie toujours Vierge, Notre-Dame de la Reine de l'Irlande, du bienheureux archevêque Michaël, du bienheureux Jean-Baptiste, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, du bienheureux patriarche Patrick, des bienheureux saints de l'Irlande et de tous les saints, que la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, descende sur vous et sur votre, ainsi que Notre, Irlande bien-aimée et demeure avec vous toujours. »

Dès 1 heure, le Pape, dans sa bibliothèque privée, avait suivi toutes les phases de la cérémonie de clôture. L'audition n'était cependant pas parfaite. La communication était de temps à autre interrompue.

Après la radiodiffusion des paroles du Pape, le R. Père Gianfranceschi a reçu du comte Dalla Torre, qui se trouvait à Dublin, l'assurance que l'audition avait été parfaite.

Une institution bienfaitrice

Il existe en Suisse une association catholique, qui, sous le nom de *Silvania*, a pour but de répandre la bonne lecture dans les foyers de la Suisse allemande et d'Allemagne.

Cette association est constituée d'une manière originale. Durant les vacances, des étudiants se réunissent à Neuenkirch, près de Lucerne, dans une imprimerie où ils travaillent gratuitement, pendant plusieurs semaines, à l'impression de brochures qui sont ensuite distribuées gratuitement dans les familles. Ces brochures sont écrites le plus souvent par des prêtres et servent d'une manière efficace à faire connaître notre religion.

De nombreux bienfaiteurs contribuent de leur côté à la prospérité de cette œuvre, dont l'*Osservatore Romano* du 7 juillet 1931 a parlé en termes élogieux.

PETITE GAZETTE

L'anniversaire du champagne

On va fêter à Hautvillers (Marne), le plus célèbre village du vignoble champenois, où l'on peut admirer une gracieuse abbaye, le 250^{ème} anniversaire de la mousse de champagne, inventée par Dom Pérignon. Cette découverte n'est point due au hasard, comme le veut une légende. Dès le XIII^{ème} siècle, les vins de la région étaient fort appréciés. Le mérite de Dom Pérignon, « cellier » de l'abbaye, est surtout d'avoir longuement étudié les dispositions naturelles des vins champenois et d'avoir mis au point les minutieux procédés de fabrication que l'on suit encore aujourd'hui. « Homme de confiance de l'abbé claustral, chargé de la gestion financière, de l'exploitation du bois, de la culture des terres, il ne perdra jamais de vue la mise en valeur du domaine monacal, source féconde de revenus, écrit M. Chênebenoit dans une chronique du *Temps*. Sous son impulsion, le vignoble de l'abbaye atteindra plus de 200 arpents, soit plus de 70 hectares. Et surtout il poursuivra avec une méthode scientifique qui l'apparente aux savants modernes ses expériences sur la fabrication du vin mousseux. » Dom Pérignon avait (et ceci lui vaudra l'admiration de nos voisins vaudois) une délicatesse de goût si singulière qu'il discernait sans s'y méprendre, en goûtant un raisin, le canton qui l'avait produit. Cependant, sa réputation ne lui fit pas tourner la tête. « Il mourut à 77 ans, écrit son supérieur, honnête, vertueux, instruit et de mœurs très douces. »

Un couple yougoslave fête le 100^{ème} anniversaire de son mariage

Dans un village serbe, près de Nisch, deux paysans ont célébré, dimanche, le 100^{ème} anniversaire de leur mariage. Le mari, nommé Philippovitch, est actuellement âgé de 117 ans, et sa femme en compte 115. Une centaine de descendants de ce couple assistaient aux réjouissances qui avaient été organisées à cette occasion.

Les deux époux sont encore valides et vivent seuls dans une petite ferme.

Encyclique sur la crise

par S. S. PIE XI
Prix : 0.40 cts.

AUX LIBRAIRES SAINT-PAUL
FRIBOURG

130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38



Essayez comme boisson d'été de l'OVOMALTINE froide. Elle rafraîchit et reconforte.
Recette: 1-2 cuillerées d'OVOMALTINE, 1 verre de lait froid, sucre et glace à volonté.
OVOMALTINE
c'est la santé!
En vente partout en boîtes à frs 2.- et frs 3.60.
Dr A. WANDER S. A. BERNE

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un fonctionnaire polonais assassiné

Le chef de la section financière de la municipalité de Varsovie, M. Dembinski, a été attaqué à coups de revolver, à son bureau, par un employé communal congédié, un nommé Kujawski. M. Dembinski atteint par trois balles a été transporté à l'hôpital. Il est mourant. L'agresseur a été arrêté.

Un autocar de pèlerins dans une rivière

Un autocar transportant des pèlerins du congrès eucharistique de Dublin a heurté un pont à 12 km. de la capitale irlandaise. Les voyageurs ont été précipités dans une rivière. Trois d'entre eux sont dans un état grave.

L'automobile dans la foule

Le nombre des victimes de l'accident survenu au circuit automobile de Lorraine est de quatre morts et de dix blessés. Nous avons relaté hier ce terrible accident, où une automobile de course s'est jetée dans la foule.

Un employé indélicat

Le juge d'instruction de Paris vient d'inculper d'abus de confiance André Blancan, chef de bureau honoraire de l'Assistance publique. Blancan, qui a été employé au recouvrement des loyers des immeubles appartenant à l'Assistance, a détourné une somme qu'on pense approcher du million. Il a reconnu les faits.

Accident d'aviation

On mande de Maestricht (Hollande) qu'un avion militaire participant, hier lundi, à une démonstration aéronautique au-dessus de l'aérodrome d'Haals a pris feu et est tombé en flammes. Les deux occupants, un officier et un sous-officier, ont péri carbonisés.

Inondations

Les pluies persistantes ont causé dans de nombreuses régions de la Roumanie des inondations revêtant le caractère d'une catastrophe. Les villes les plus éprouvées sont Barlad, Campulung, Bacau, Buhusi et Jassy. Dans des villages, des centaines de maisons se sont écroulées et la population a été évacuée. Le trafic ferroviaire est interrompu. On signale une dizaine de victimes. Les dégâts sont considérables.

En Chine, des pluies continuelles causent actuellement des inondations désastreuses dans la région de Han-Kéou et dans les provinces du Ho-Nan et du Kiang-Si.

Grand incendie à Anvers

Un violent incendie a éclaté dans la nuit de dimanche à hier lundi, à Anvers, dans un grand bâtiment du marché Saint-Jacques servant d'entrepôt. L'office des vieillards, qui est attenant, a été partiellement détruit.

Onze tracteurs et camions sont sous les décombres. De grandes quantités de marchandises ont été détruites. Les dégâts sont évalués à 10 millions de francs belges.

Hier après midi, lundi, l'incendie continuait toujours. Les pompiers déversent des flots d'eau sur le brasier. Il reste, sous les décombres, 200 tonneaux d'huile, qui, s'ils s'enflammaient, présenteraient un grave danger.

Tuë par une motocyclette

Hier lundi, près de Saint-Jeoire (Haute-Savoie), un garçonnet de douze ans, Paul Besson, a été renversé par une motocyclette montée par trois jeunes gens. Ramené chez ses parents, le jeune Besson y est décédé peu après des suites d'une fracture du crâne.

SUISSE

Chute mortelle d'un photographe

A Lausanne, hier lundi, M. Marc Glaisette-Golay, photographe, était monté sur le toit de la gare centrale pour y prendre des vues.

Comme il s'avancait sur la verrière de la lanterne d'aération, une vitre a cédé et il a été précipité d'une hauteur de 12 mètres sur les locaux du deuxième étage. Transporté à l'hôpital cantonal, où l'on a constaté de nombreuses fractures des côtes, des membres et de la colonne vertébrale, il a succombé dans la soirée.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

La désillusion provoquée par la conférence de Lausanne

Paris, 28 juin.
La tournure que prennent les conversations franco-allemandes causent de graves désillusions aux journaux du matin, désillusions d'autant plus fortes que la semaine dernière s'était achevée dans l'espoir d'un accord probable que les déclarations de MM. von Papen et Neurath et l'atmosphère des conversations franco-allemandes avaient spontanément fait naître.

Le *Matin* constate amèrement que le chancelier, revenu de Berlin, a apporté à la France moins que rien en échange du coup d'éponge sur l'ardoise.

Dans la même pensée, le *Petit Journal* écrit : « Il était clair, hier après midi, que nous ne devions rien attendre de bon. Constatons simplement qu'aucune des offres qui nous sont faites ne peut servir au moindre accord économique franco-allemand. Ce qu'on exige de nous, c'est le sacrifice pur et simple, sans la moindre compensation. »

Le *Petit Journal* conclut : « Il ne faut pas qu'on puisse dire un jour que c'est nous qui avons torpillé la conférence et empêché un accord avec l'Allemagne en refusant l'entente économique que celle-ci offre à la France. »

Le *Journal* enregistre que les réserves que le chef du gouvernement français a formulées ne sont que l'annonce de la réponse définitive qu'il ne manquera pas de faire demain, mercredi, et qui aura toute la force qu'il faudra.

L'*Echo de Paris* estime que, si M. Macdonald n'arrive pas à modifier la ligne de conduite du ministère de Berlin, il ne restera plus qu'à rompre la conférence de Lausanne, à nommer des commissions et à mettre la conférence en veilleuse jusqu'à l'automne.

L'*Echo de Paris* estime possible que le memorandum italien ait encouragé l'Allemagne à l'intransigeance. Par ailleurs, l'*Echo de Paris* écrit :

« On peut conclure des paroles énergiques prononcées à la conférence d'hier, lundi, par le président du Conseil français que, si nous ne pouvons faire prévaloir les demandes minima de la France, il rompra les pourparlers. De leur côté, les Allemands paraissent, eux aussi, décidés à rompre si le gouvernement français prétend fixer le chiffre du solde dont il réclame le paiement éventuel. »

L'opinion anglaise

Londres, 28 juin.
Les négociations de Genève et de Lausanne continuent à occuper le premier plan dans les préoccupations des journaux britanniques. En raison des difficultés constatées à Lausanne, dit le *Daily Mail*, les progrès seront très lents. Ce journal appuie la thèse française, suivant laquelle le gouvernement français ne peut se rallier au point de vue allemand, consistant à demander l'annulation totale des réparations en échange de vagues avantages, car, dit-il, à moins que les Etats-Unis ne soient disposés à annuler les dettes de guerre, la France et les autres alliés auront à imposer de lourdes charges aux contribuables.

Le *Morning Post* écrit : « Bien que l'Amérique ait toujours proclamé qu'elle n'était nullement intéressée par les réparations, il semble, d'après une information qui n'a pas été démentie, que les Etats-Unis ont officieusement et sans équivoque, signifié au gouvernement français et à d'autres qu'elle n'était pas favorable à l'annulation des réparations. »

Ce que serait le plan allemand sur les réparations

Berlin, 28 juin.
Selon la *Montag Post*, le chancelier du Reich s'est fait donner par le conseil des ministres pleins pouvoirs pour les nouvelles propositions qu'il va soumettre à Lausanne, notamment à la délégation française, concernant la tentative de donner une nouvelle forme aux relations économiques internationales. Un système de participation réciproque et de réglementation de la production et des débouchés doit mettre fin à l'isolement où se trouvent économiquement les Etats européens.

Du côté allemand, on voudrait que la France, au lieu de continuer à exiger pour l'avenir de nouveaux paiements de réparations, considère comme équivalents de ces paiements hypothétiques les avantages économiques qui résulteraient d'une collaboration européenne.

Le secours à l'Autriche

Lausanne, 28 juin.
M. Herriot a fait part à ses collègues des décisions prises en conseil des ministres concernant le projet d'emprunt en faveur de l'Autriche. Tenant à s'associer à toutes les tentatives visant l'assainissement de la situation internationale, la France, leur dit-il, est prête à souscrire une part de l'emprunt sollicité par la Société des nations en faveur de l'Etat autrichien. Mais le montant de cet emprunt, les modalités d'amortissement et les contreparties politiques indispensables (renonciation à l'Anschluss, contrôle financier) restent encore à fixer.

En outre, le comité d'experts financiers, présidé par le conseiller fédéral suisse M. Musy devra encore arrêter le mécanisme du double contrôle qui portera à la fois sur l'administration financière et sur la gestion économique de l'Autriche et qui s'exercera par l'intermédiaire de l'organisation de Genève. Dans l'idée du gouvernement français, il est bien entendu, enfin, que l'action de secours en faveur de l'Autriche ne constitue qu'un élément du futur plan de restauration des pays danubiens et de l'Europe tout entière.

Les ministres des Etats allemands

Berlin, 28 juin.
Divers ministres en vue des Etats allemands se sont réunis, hier, lundi, à Berlin, à la suite de l'invitation qui leur a été faite par la Prusse. Les discussions, qui ont porté sur les questions politiques à l'ordre du jour, ont abouti à un complet accord.

La *Germania* écrit à ce sujet : « Les ministres réunis sur l'invitation de la Prusse ont pris une décision catégorique relativement à l'abrogation générale de l'interdiction frappant les démonstrations et le port d'uniformes de partis. Tous rejettent les mesures projetées par le gouvernement du Reich à ce propos. La responsabilité découlant de ces mesures retombe donc uniquement sur le gouvernement du Reich. »

Berlin, 28 juin.
On communique encore, au sujet de l'entretien qui a eu lieu hier soir, entre le ministre de l'Intérieur et les chefs socialistes que le ministre a déclaré qu'il ne considérait pas encore comme arrivé le moment d'intervenir contre les sections d'assaut, en raison des violences de ces dernières.

L'ambassadeur français remet ses lettres de créance au Souverain Pontife

Rome, 28 juin.
Le nouvel ambassadeur de la République française auprès du Saint-Siège a présenté, hier après midi, ses lettres de créance au Souverain Pontife avec le cérémonial accoutumé.

Le discours que M. Charles Roux adressa au Saint-Père fut d'une belle tenue littéraire dans sa sobriété.

Lorsqu'il assistait, il y a dix ans, dans la basilique de Saint-Pierre, au couronnement de Sa Sainteté, la mission de représenter son pays auprès du Souverain Pontife lui paraissait un honneur trop insignifiant pour lui être jamais réservé.

Cette mission ne confère pas que l'honneur, elle impose des responsabilités.

« Devoirs ni responsabilités, continua-t-il, ne sont cependant pas pour effrayer le diplomate qui les assume, quand il trouve réunies, en entreprenant sa nouvelle tâche, autant de raisons de confiance que j'en vois aujourd'hui se présenter à mon esprit. »

Plus est troublée l'époque que le monde traverse actuellement, plus est désirable, plus est réalisée d'avance, dans les intentions et dans les vœux, la bonne intelligence de la première puissance morale de l'univers, avec une nation aussi profondément pacifique que la France.

Le sincère et manifeste attachement du peuple français à la paix s'accorde avec la constante et noble préoccupation qui est celle du Saint-Siège, et cette concordance est un précieux gage d'harmonie.

L'harmonie entre la Cité du Vatican et Paris, elle est d'ailleurs heureusement établie. La bonne intelligence dont je parlais à l'instant n'est pas réalisée que dans les intentions et les cœurs ; elle est dans les faits. L'exemple de mes prédécesseurs dont j'ai connu plusieurs à Rome même, celui entre autre de l'éminent diplomate à qui je succède, me servira de guide pour continuer ici leur œuvre.

Les relations de confiance amitié que j'ai entretenues pendant plus de cinq ans avec le nonce apostolique dans le poste diplomatique d'où j'arrive, me sera peut-être un titre à la sympathie des hautes autorités ecclésiastiques avec lesquelles je serai en rapport à la cour de Votre Sainteté. »

L'ambassadeur ayant terminé en se disant assuré d'avance de la bienveillance du Souverain Pontife et du cardinal secrétaire d'Etat, le Saint-Père lui répondit :

« Monsieur l'ambassadeur, Nous nous réjouissons de ce que la présentation de vos lettres de créance coïncide avec l'apothéose du Congrès eucharistique international de Dublin, qui Nous a permis de prier et de faire prier la toute-puissance de Dieu de Nous obtenir cet esprit d'unité et de paix dont le monde a tellement besoin en cette heure de crise universelle. C'est vous dire à quel point Nous apprécions et agréons le programme que Votre Excellence vient formuler. »

« C'est vous dire aussi avec quelle sympathie et quelle cordialité particulière Nous vous adressons Nos souhaits de bienvenue à ce poste de si grande confiance et de transcendante importance auquel vous a envoyé M. le président de la République française. C'est vous dire enfin avec quels sentiments Nous vous accordons toutes les bénédictions pour vous, pour votre pays tout entier, pour votre gouvernement et pour M. le président de la République. »

« Que Dieu confirme ces bénédictions en les accompagnant de toutes ses faveurs. »

Le Saint-Père reçut ensuite, dans bibliothèque privée, l'ambassadeur, et s'entretenant, seul à seul avec lui. Quand cette audience fut achevée, les collaborateurs de M. Ch. Roux furent introduits près de Sa Sainteté. Puis l'ambassadeur redescendit avec eux chez le cardinal secrétaire d'Etat, qui le reçut d'abord en particulier, puis avec les conseillers et les secrétaires de l'ambassade.

Enfin, accompagné de Mgr Nardone, préfet du cérémonial, l'ambassadeur se rendit avec sa suite dans la basilique de Saint-Pierre, où il fut accueilli par les chanoines, NN. SS. Gromier, Grosso, Ravanat et Nasalli-Rocca, et fit les visites rituelles au Saint Sacrement, à l'autel de saint Pierre et à l'autel de sainte Pétronille.

Mise à l'index

Cité du Vatican, 28 juin.
La congrégation du Saint-Office a mis à l'index le livre du professeur Salvatore Pagliano, du lycée d'Alexandrie, intitulé : *Précis d'économie politique et notions de droit*, destiné aux écoles.

Société des nations

Londres, 28 juin.
Le correspondant spécial du *Daily Express* à Lausanne annonce que M. de Valera sera le prochain président du Conseil de la Société des nations. Ce poste, dit-il, revient de droit à l'Irlande en septembre prochain, par application de la règle alphabétique.

Au Chili

Santiago, 28 juin.
MM. Cardona et Cabro, deux des trois membres du nouveau gouvernement proclamé par la contre-révolution, auraient remis leur démission. Cependant le secrétaire de la junte a démenti cette information.

Les finances roumaines

Bucarest, 28 juin.
Au Conseil des ministres, M. Mironesco, ministre des finances, a annoncé que les experts techniques de la Société des nations arriveront dimanche à Bucarest. Il a, en outre, recommandé à ses collègues du ministère de procéder à toutes les réductions possibles dans le budget. Les experts de la Société des nations seront MM. Avenol et Lawday.

Le budget turo

Aankara, 28 juin.
(Havas.) — L'assemblée nationale a approuvé l'ensemble du budget qui est en équilibre et s'élève à 169 millions de livres. Le budget de la défense nationale atteint 40 millions contre 59 en 1931 et 71 en 1930. Le ministre de la défense nationale a relevé que le nombre des conscrits qui était de 140.000 en 1927 atteint actuellement 174.000 et que la population de la Turquie dépasse 17 millions d'habitants.

En Mandchourie

Londres, 28 juin.
On mande de Moukden au *Daily Telegraph* que l'armée japonaise croit que le corps des forces commandées par le général chinois Ma Tcha Tchan, le principal adversaire du gouvernement mandchou, a été cerné au nord de Kharbine et risque d'être anéanti. On s'attend incessamment à une bataille décisive. On précise que les troupes commandées par le général Ma Tcha Tchan comprennent 4000 hommes de toutes armes. Si ces troupes étaient anéanties, le nouveau régime mandchou n'aurait plus à lutter que contre des groupes peu nombreux opérant dans le nord de la Mandchourie.

Les douanes mandchoues

Londres, 28 juin.
On mande de Tokio au *Times* : Le gouvernement japonais poursuit ses efforts en vue de conclure un *modus vivendi* au sujet des douanes de Dairen. Les fonctionnaires japonais se sont mis en rapport à ce sujet avec l'inspecteur général des douanes maritimes chinoises. Le gouvernement japonais mettra en garde le gouvernement mandchou contre les conséquences que pourrait entraîner la saisie des douanes de Dairen avant de connaître le résultat des négociations entamées avec Nankin.

L'enlèvement du petit Lindbergh

Flegmington (New-Jersey), 28 juin.
Durant l'audience de l'affaire Curtiss, le procureur a accusé ce dernier d'avoir été complice des ravisseurs de l'enfant du colonel Lindbergh. Le colonel Lindbergh a déclaré que Curtiss lui avait transmis les menaces formulées par les prétendus coupables de ce vol d'enfant, aux termes desquelles ces derniers auraient fait part de leur intention de vendre le bébé aux enchères parmi les bandits.

SUISSE

Fête fédérale de gymnastique

Aarau, 28 juin.
Le comité d'organisation de la fête fédérale de gymnastique communique :
Contrairement à un communiqué paru dans la presse, il n'y aura pas de manifestation spéciale à Zofingue, en l'honneur de la bannière. Le comité d'organisation s'est déclaré prêt à accepter l'arrêt du train spécial venant de Lucerne avec la bannière fédérale à Zofingue. Mais le salut de la bannière fédérale aura lieu à Aarau.
Ainsi, la réception d'Aarau et le baptême de la nouvelle bannière à Aarau auront un caractère plus solennel encore.
L'arrivée du train spécial le samedi, 16 juillet, à Aarau, a dû être quelque peu retardée. Elle est fixée à 2 h. 40.

CHANGES A VUE

Le 28 juin, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 10	20 30
Londres (1 livre sterling)	18 50	18 70
Allemagne (100 marks or)	121	122
Italie (100 lire)	26 05	26 25
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 05	15 25
New-York (1 dollar)	5 11	5 15
Bruxelles (100 francs belges)	71 20	71 70
Madrid (100 pesetas)	41 85	42 85
Amsterdam (100 florins)	206 90	207 90
Budapest (100 pengö)	—	—

Un prêtre fribourgeois, martyr en Extrême-Orient

Jean Genoud (1650-1693)

De la Semaine catholique :

Jean Genoud était né à Châtel-Saint-Denis en 1650.

A l'âge de 11 ans, il commença ses études au collège Saint-Michel de Fribourg. En 1668, il y fit sa rhétorique. Depuis, les catalogues des étudiants ne font plus mention de lui. On en conclut qu'il était rentré auprès de ses parents, à Paris, pour y faire sa philosophie et sa théologie.

Son père le destinait à la carrière des armes. Mais le jeune homme s'enrôla dans l'armée pacifique des apôtres du Christ, auquel il ambitionnait de conquérir des âmes. Quand devint-il prêtre ? Nous ne le savons, car les archives de l'archevêché de Paris, où l'on aurait pu trouver des renseignements à ce sujet, ont été plus d'une fois confisquées ou saccagées par les révolutionnaires. Mais il y avait vingt ans à peine qu'à Paris s'était fondé le Séminaire des Missions étrangères. Depuis 1674, paraissent les *Relations des missions et des voyages des évêques français et de leurs missionnaires*. Ecrites avec beaucoup de sérieux et de piété, racontant les voyages des premiers vicaires apostoliques, les travaux et les succès des missionnaires au Siam, au Cambodge et en Cochinchine, ces *Relations* se répandirent assez pour exciter le zèle de quelques jeunes prêtres et faire naître en eux le désir de se consacrer aux missions. Ce fut le cas de l'abbé Jean Genoud. Résolu de partir pour l'apostolat lointain, il vint d'abord au pays natal distribuer ses biens à son frère et à sa sœur, puis, rentré à Paris, demanda et obtint son admission dans la Société des Missions étrangères (1679).

Le 5 avril 1680, il s'embarqua à Port-Louis pour aller rejoindre, à Siam (ancienne capitale du royaume de ce nom), Mgr Laneau qui, après un certain temps, l'emmena en mission au Cambodge. Il y travailla avec succès lorsqu'une invasion de Cochinchinois vint faire évanouir ses espérances. Battu, blessé, laissé à demi-mort sur la place publique, un capitaine hollandais le fit porter sur son vaisseau et ramener à Siam, où il retrouva son ancien condisciple et parent, Jean Joret, entré en même temps que lui au Séminaire de la rue du Bac. Arrivé en mission en 1682, celui-ci dirigeait le collège de Siam.

A l'ouest, confinant au Siam, baigné par les eaux du golfe de Bengale, il y avait l'Etat indépendant du Pégou. Habité par une population fortement attachée au bouddhisme, ce pays avait connu la foi chrétienne par les Portugais, qui avaient établi des maisons de commerce sur plusieurs points du territoire, et par des Pégouans, autrefois prisonniers de guerre à Siam et revenus chez eux après avoir reçu le baptême. Un ambassadeur pégouan, reconnaissant des services rendus à ses compatriotes par les prédicateurs de la religion d'Occident, était venu voir Mgr Laneau à Juthia et avait promis d'obtenir pour deux missionnaires l'autorisation de se fixer dans son pays. Il se disait même prêt à désigner un de ses officiers pour être le conducteur, l'interprète et l'hôte des deux prêtres. Jugeant les circonstances favorables, l'évêque accepta l'offre et envoya les Pères Genoud et Joret au Pégou.

Les débuts des deux missionnaires furent encourageants. Par la charité corporelle, ils trouvèrent le chemin des âmes. Les aliments qu'ils distribuaient aux pauvres, les remèdes qu'ils fournissaient aux malades, leurs soins patients et dévoués leur gagnèrent la confiance générale. Ils purent acheter une petite propriété, ouvrir un hôpital, baptiser un grand nombre d'enfants moribonds, grouper des catéchumènes. Au bout de quelques mois, une cinquantaine de néophytes, bien instruits et zélés, les aidaient comme catéchistes et leur amenaient leurs proches et leurs amis. La chrétienté augmenta. Pour ne pas éveiller les soupçons par des assemblées trop nombreuses, les deux missionnaires divisèrent leurs brebis en deux troupes, deux petites paroisses distantes l'une de l'autre de cinq à six lieues.

Malgré les précautions, l'orage éclata et fondit sur eux. Une jeune chrétienne refusait d'épouser un mahométan s'il ne se convertissait pas. Celui-ci accepta la condition et embrassa le catholicisme. Les parents, que ce changement de religion mettait en danger d'être frappés d'une amende, prirent tous les moyens pour faire apostasier le nouveau converti.

N'y réussissant pas, ils résolurent de se venger sur les missionnaires et s'en allèrent trouver les Ponghis, les bonzes, et leur dirent : « Si vous tolérez ces prêtres étrangers, vous verrez bientôt votre influence diminuer et le nombre de vos adeptes aussi ; alors, que deviendrez-vous ? » Argument d'une force absolument convaincante ! Les bonzes portèrent aussitôt plainte au roi, qui donna immédiatement ordre de saisir les deux prêtres et de les lui amener.

Cet ordre parvint à sa destination le 12 février 1693. Le Père Joret en informa son évêque : « Nous devons partir demain pour être conduits à la cour. On dit qu'on nous y a accusés d'avoir fait chrétiens beaucoup de Pégouans, de Siamois et de Birmans. La précipitation avec laquelle on nous ordonne de partir et le grand nombre de gardes qui doivent nous accompagner donnent lieu de croire que tout est à craindre pour nous. Mais nous savons que nous servons. Les souffrances auxquelles probablement nous serons condamnés, nous tâcherons de les supporter avec patience et de les offrir à Dieu en expiation de nos péchés. »

Ce fut la dernière lettre qu'on reçut des missionnaires. A peine arrivés à la capitale, ils furent conduits devant le roi et une sentence de mort fut prononcée contre eux. Quelques mois plus tard, on apprit qu'ils avaient été

soumis à un supplice barbare : après avoir été dépouillés de leurs vêtements, ils furent attachés à un arbre, exposés aux moustiques. Le lendemain, escortés par une foule immense, ils furent amenés sur la rive du fleuve Irradonady. Là, on les enferma dans des sacs et on les jeta dans les flots.

Telle fut la fin héroïque du Père Jean Genoud, un des deux premiers martyrs de la Société des Missions étrangères de Paris.

A. A.

CARNET DE LA SCIENCE

Une nouvelle source d'énergie

Le *Sunday Dispatch* de Londres publie une déclaration de deux savants allemands, les docteurs Fritz Lange et Arno Brasch, disant que, en désagrégeant l'atome, ils sont parvenus à libérer quatre fois plus d'énergie qu'on ne l'avait fait dans les expériences précédentes. « Si l'on réussit un jour à asservir cette énergie, déclarent les deux savants, tous les procédés actuellement en usage pour produire de la force motrice seront abandonnés. »

Les docteurs Lange et Brasch annoncent que, au moyen d'un courant de 2.500.000 volts, ils ont non seulement rendu disponible une nouvelle énergie de 8 millions de volts, mais encore ils sont parvenus à transformer de l'aluminium en hélium.

Or, l'hélium, on le sait, fournit le gaz non inflammable et plus léger que l'air d'une si grande utilité dans l'aéronautique. La fabrication de ce gaz est, présentement, presque entièrement monopolisée par les Etats-Unis.

Dans une interview, le docteur Lange a ajouté :

« L'Allemagne, grâce à notre expérience, peut être à la veille d'une révolution scientifique qui la placera à la tête de l'industrie mondiale. »

« Nous allons construire à Berlin une usine avec un super-générateur en état de produire un trillion de volts. Au moyen des électrons, qui sont les particules de l'atome dissocié, nous espérons et nous comptons aller encore plus loin : désagréger n'importe quoi, même les métaux les plus durs, et changer un métal en un autre. »

Le docteur Cockroft, qui, avec le docteur Walton, a opéré la désagrégeation de l'atome au laboratoire de Cambridge, a été interviewé sur les travaux de MM. Lange et Brasch par le *Sunday Dispatch*. Il a déclaré :

« La seule différence entre les expériences des savants allemands et celles que le docteur Walton et moi-même avons faites le mois dernier consiste dans la force du courant électrique employé. »

« Nous n'avons pas dépassé 600.000 volts. Les Allemands ont utilisé un courant de 2.500.000 volts. Ce faisant, il est naturel qu'ils aient libéré plus d'énergie. »

« En dépit de tout mon respect pour les docteurs Lange et Brasch, je n'estime pas qu'ils soient plus près que nous du résultat pratique qui inaugurerait une ère nouvelle dans l'industrie. La transmutation des métaux n'est pas non plus chose nouvelle. Cette transmutation, nous l'avons opérée le mois dernier. »

« Mon sentiment est qu'il se passera encore bien du temps avant que nous puissions nous rendre assez complètement maîtres de l'énergie libérée par la dissociation des atomes, pour pouvoir parler d'une véritable révolution dans l'industrie. »

Où en est la télévision ?

Quand le premier appareil de cinématographie parlante commença à fonctionner publiquement, l'entrée de la télévision dans la vie pratique ne fit plus de doute pour personne. Aussi, quelques mois plus tard, annonça-t-on d'Amérique que plusieurs salles s'équipaient pour monter ce nouveau spectacle comme complément du cinéma. Puis, il y a environ un an, une société parisienne apprenait qu'elle se proposait d'inaugurer cette invention dans une salle spécialement montée à cet effet. Pas un de ces projets ne s'étant réalisé, d'aucuns pensèrent qu'il convenait de placer la télévision, en temps que spectacle, à côté du cinéma en relief, dont on parle depuis une trentaine d'années.

Il y a de l'exagération dans les deux sens, tant chez les pessimistes que chez ceux qui vont trop vite. Une expérience publique faite à Londres le prouve. Cette expérience eut lieu le jour du Derby d'Espom. Le Metropolitan-Cinema, distant de plus de 20 kilomètres du champ de courses, a donné, en effet, sur son écran, les différentes phases de cette solennité hippique. La nouvelle a paru à grand fracas dans la presse anglaise, pour qui l'avènement de la télévision devenait, après cette séance, un fait accompli.

La vérité, au dire d'un témoin, serait tout autre. Les spectateurs auraient été plus émerveillés par la conception effarante de la tentative que par les vues de l'écran. Si l'arrivée du gagnant et puis une petite scène entre celui-ci et son propriétaire ont pu être distinguées facilement, le reste de l'épreuve n'aurait rien de commun même avec la projection d'un petit appareil de salon.

Le problème scientifique seul semble donc indiscutablement résolu, et sa mise au point, déjà très avancée. Mais on ne saurait en déduire que l'invention, en son état actuel, puisse s'aventurer dans le domaine du spectacle.

N'oubliez pas de payer votre abonnement à la LIBERTÉ

VARIÉTÉS

Le banquet politique

Du *Cri de Paris* :

Le banquet est un événement politique comme un congrès, comme une conférence. De tout temps, pour affirmer une opinion, pour aboutir à une réforme, on entreprenait une campagne de banquets.

Autrefois, cela permettait de tourner les règlements de police concernant les réunions publiques.

Aujourd'hui, les règlements sont moins stricts, le banquet devient un procédé familier, bon enfant, pour clore les travaux d'un groupe, pour fêter une promotion, un anniversaire. Bref, il semble indispensable, quand il est parfaitement inutile.

Manger ensemble : n'est-ce pas la preuve d'une certaine intimité ?

Grâce aux banquets, des milliers de Français peuvent dire :

— J'ai dîné avec le président de la République ou avec M. Herriot.

Ils oublient volontiers que six cents convives assistaient au même repas.

Les électeurs ne voient guère les chefs de parti qu'à la tribune ou en pleine action oratoire.

Ils sont heureux de les contempler pendant qu'ils mangent. C'est une attraction rare. Et puis, il est agréable de pouvoir dire à sa moitié :

— Bobonne, si tu voyais Herriot se taper du camembert !

Et puis, le banquet a un autre avantage : il prend du temps. Un repas important avec discours dure toujours plusieurs heures. Or, ces messieurs sont fort aises de savourer le menu-type en commun, tout en échangeant de graves propos sur la situation du gouvernement.

Le menu-type, vous le connaissez. La tradition s'est emparée des banquets comme elle s'empara de tout. La cérémonie serait incomplète sans les hors-d'œuvre servis à l'avance, la limande qualifiée de sole, le poulet étique baptisé poularde, le pâté qui prend pour la circonstance le titre honorifique de foie gras, la glace tiède qui sent le sel.

Les vins abondent. Piquettes blanche et rouge sont présentées comme de grands crus. Les convives ne se font pas faute d'en goûter ; et dès le second plat, les joutes s'illuminent et les nez rougissent, notifiant au monde l'ardeur de leurs convictions.

Un des types les plus réjouissants du banquet est votre voisin.

Quelques instants auparavant, vous ne le connaissiez pas. Le hasard ou la volonté des organisateurs vous a placés côte à côte. Vous êtes là pour célébrer en commun tel ou tel événement. Du fait même de votre présence, vous avez tous deux au moins sur un point une conception semblable. L'arrière-pensée du voisin à votre égard est donc sympathique.

Il se demande qui vous êtes, scrute votre boutonnière. Si celle-ci est vierge de tout poireau, il respire. Lui, qui a les palmes, se sent votre supérieur social, il va donc pouvoir se raconter à loisir.

Il vous communique son nom et attend un instant pour constater l'effet produit. Le nombre de gens qui se croient notoires est infini. Votre voisin n'échappe pas à la règle. Poliment, vous vous inclinez en murmurant le vôtre.

Alors, il s'explique, il se situe, il fait appel à vos souvenirs.

Il connaît tout le monde, entre autres les héros de la fête auxquels il a rendu maints services. Modestement, il les résume. Peu à peu, il en arrive aux confidences. Vous n'avez nullement à l'encourager. Laissez-le simplement boire et manger tout son saoul.

Les pâtisseries sont consommées. On a servi le café et la fine, la chartreuse ou la bénédictine (à volonté).

Tous les yeux sont tournés vers le spectacle, c'est-à-dire vers la table d'honneur. C'est là que mangent les élus.

On attend le signal, toujours le même.

Le président frappe avec sa fourchette contre un verre. Cela signifie « silence ! »

Avec une discipline réelle, les bavards se taisent.

C'est l'heure des discours.

Le président passe la parole à l'organisateur. Rien n'est plus facile à construire qu'une harangue de banquet. Il suffit de remercier tout le monde dans l'ordre hiérarchique : le président qui a bien voulu honorer de sa présence cette réunion tout intime ; les ministres qui, malgré leurs occupations accablantes, ont trouvé le moyen d'apporter ici la preuve vivante de leur sympathie ; les parlementaires qui, entre deux séances, sont venus montrer que leur idéal est celui qui préside à cette fête ; les comités politiques qui prouvent ici leur force, etc., etc., etc.

On peut aller ainsi jusqu'à la compagnie de sapeurs-pompiers et aux arroseurs municipaux.

Après chaque remerciement, les applaudissements crépissent. C'est une question de courtoisie envers les personnalités ou les groupes qui viennent d'être cités.

L'orateur est donc assuré d'un joli succès.

Quand tous les assistants en ont pour leur argent, on s'aperçoit qu'un bon quart d'heure est passé.

L'organisateur alors n'a plus qu'à lever son verre aux destinées de son organisation.

Le ministre qui parle après dit à peu près les mêmes choses. Seul son début diffère.

Après les paroles éloquentes que nous venons d'entendre, s'écrie-t-il, il ne me reste plus qu'à remercier mon prédécesseur, véritable animateur de cette magnifique réunion qui restera, pour nous tous, inoubliable... »

Le ministre peut à la rigueur, entre deux remerciements, faire une diversion philosophique et une allusion spirituelle à ses hautes fonctions.

Le président du banquet, ancien président du Conseil, reprend le thème général, mais monte beaucoup plus haut sur l'échelle de la philosophie politique :

« C'est dans la force de groupements comme le vôtre, dit-il la voix brisée par l'émotion, que nous puissions le courage qu'il nous faut pour mener à bien notre tâche et poursuivre la réalisation de l'idéal républicain. »

Cette péroraison produit une immense impression. Les yeux se mouillent, les mains qui caressaient nerveusement les petits verres de fine, de chartreuse ou de bénédictine (à volonté) claquent maintenant en des applaudissements sans fin.

Et les participants montent sur leur chaise pour mieux contempler la sortie en cortège des personnalités de la table d'honneur.

LES SPORTS

Vers la fin — enfin — du championnat suisse de football

Lausanne-Sports a joué, dimanche, contre Zurich, son meilleur match de la saison. Il était, paraît-il, difficile de reconnaître dans l'équipe vaudoise, qui a battu les représentants de la Suisse allemande, celle qui, quinze jours auparavant, avait fourni, contre Urania-Genève un jeu médiocre. Sans aucun doute, les conditions, dimanche, à la Pontaise, ont été plus favorables que lors du match de Frontenex. L'équipe lausannoise s'est présentée avec l'assurance et la volonté de battre une équipe qu'on désignait prématurément comme champion suisse. Soutenus par cette idée, les joueurs vaudois pratiquèrent durant toute la partie un football excellent. Lausanne s'efforça de faire du jeu constructif et d'introduire de l'intelligence dans son action.

Souhaitons à l'équipe vaudoise de ne pas trop se ressentir, dimanche prochain, à Berne, de son effort, et de ramener chez elle le titre de champion suisse. Mais, quel que soit le résultat, Lausanne-Sports aura été l'équipe vedette de cette fin de championnat.

Voici le classement du tour final du championnat suisse :

	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Points
Zurich	3	2	0	1	4
Lausanne-Sports	3	1	2	0	4
Grasshoppers	3	1	1	1	3
Urania-Genève	3	0	1	2	1

A noter que, si l'Association suisse de football appliquait la méthode de classement — adopté, sauf erreur, à Paris — qui consiste à attribuer 3 points pour une victoire, 2 pour un match nul et 1 pour une défaite, le classement du tour final eût été le suivant : 1. Lausanne-Sports, 8 points ; 2. Zurich, 7 points ; Grasshoppers, 6 points ; Urania-Genève, 4 points.

Après le championnat du monde de boxe

On se trouve en mesure de préciser aujourd'hui quelques points de la rencontre Schmelin-Sharkey que les premières dépêches ne soulignaient qu'imparfaitement.

C'est ainsi qu'on ne peut pas douter de la régularité du triomphe de Jack Sharkey, lequel marqua un net avantage dans les neuf dernières reprises. De l'avis des chroniqueurs américains, ce championnat du monde ne fut point un grand combat et ni Sharkey ni Schmelin n'y affirmèrent une valeur étonnante. Ce fut une honnête bataille sans plus. Ajoutons encore que la recette s'est élevée à 1 million 625.000 francs.

Voici maintenant le palmarès du championnat du monde, toutes catégories, depuis son origine :

Paddy Ryan	1880-1886
Jack Kibrain	1886-1889
John Sullivan	1889-1892
James Corbett	1892-1897
Bob Fitzsimmons	1897-1899
James Jeffries	1899-1905
Marvin Hart	1905-1906
Tommy Burns	1906-1908
Jack Johnson	1908-1916
Jess Willard	1916-1919
Jack Dempsey	1919-1926
Gene Tunney	1926-1929
Max Schmeling	1930-1932
Jack Sharkey	1932

On notera que, à l'exception de Ryan et Kibrain (Angleterre), Fitzsimmons (Australie), Burns (Canada) et Schmeling (Allemagne), les champions furent des Américains.

Le grand-prix de l'Académie des sports

Douze « académiciens sportifs », réunis samedi, à Paris, ont, comme nous l'avons brièvement signalé hier, décidé d'attribuer à l'équipage d'aviateurs Mœnch et Burtin le grand-prix de 25.000 francs, fondation Henry Deutsch de la Meurthe, pour l'exploit sportif accompli en 1931, soit en France par un Français ou par un étranger, soit à l'étranger par des Français, « l'exploit pouvant entraîner un progrès matériel, scientifique et moralisateur pour l'humanité ».

Rappelons que, en 1931, Mœnch et Burtin ont accompli la randonnée Paris-Tokio-Paris en moins de sept semaines, et France-Madagascar par l'Afrique équatoriale et le Congo en six jours et neuf heures.

Le grand-prix d'athlétisme féminin a été décerné à Mme Maryse Bastié, aviatrice ; la médaille d'or de la section des sports athlétiques a été attribuée au nageur Paris ; la médaille d'or de la section des sports mécaniques, au vicomte de Sibour, pour ses randonnées aériennes, et la médaille d'or de la section des sports hippiques et cynégétiques à M. Bonin, champion du monde au pistolet en 1931.

Le tour de France cycliste

Ce sera, dans quelques jours, le 6 juillet, le départ de cette grande épreuve cycliste. Actuellement, les cinq équipes sont complètes. Dans l'équipe française, il s'agissait de remplacer Le Calvez. Le choix de M. Desgranges, directeur de l'Auto, de Paris, s'est porté sur Julien Moineau. C'est un jeune, il n'a que

27 ans, mais c'est un jeune qui a de l'expérience.

Marchisio, enfin, complète l'équipe italienne. Vainqueur du tour d'Italie en 1930, Marchisio pourrait bien être l'une des meilleures recrues de l'équipe italienne.

Voici l'état complet des équipes :

Equipe belge : Denuysère, Schepers, Ronse, Lemaire, Loncke, Aerts, Bonduel, Haemerlink.

Equipe italienne : Di Paco, Pesenti, Canazza, Morelli, Gestri, Camusso, Orecchia, Marchisio.

Equipe suisse : Albert Büchi, Hofer, Alfred Bula, Erne, Blattmann, Alfred Büchi, Pipoz, Antenen.

Equipe allemande : Kutzbach, Umbenhauer, Max Bulla, Thierbach, Sieromski, Geyer, Stæpel, Rich.

Equipe française : Leducq, Péliissier, Moineau, Pégillon, Bidot, Archambaud, Speicher, Lapébie.

Le grand-prix de Paris

La première partie du grand-prix cycliste de Paris, disputée dimanche sur la piste municipale de Vincennes, a été marquée de quelques incidents : Kaufmann (Suisse) a été victime d'une chute et blessé ; il n'a pu, de ce fait, participer à l'épreuve, mais il s'est tout de même présenté au départ pour être qualifié pour les courses de samedi, 2 juillet.

Le « criterium » des routiers

Cette course cycliste se disputera pour la cinquième fois le dimanche 7 août, sur le circuit du Bouchet, (4 km. 500), aux portes de Genève.

Dans ses grandes lignes, le règlement de cette épreuve restera le même que l'an dernier, ce règlement ayant donné entière satisfaction.

Sur le chapitre des inscriptions, rien n'est changé non plus ; coureurs professionnels et coureurs indépendants sont invités à cette épreuve, bien que le comité d'organisation se réserve le droit d'éliminer certaines non-valeurs.

Le classement par points subsistera également, ainsi que les primes de passage qui aident à animer la course.

Automobilisme

La vitesse

En vue des épreuves de vitesse auxquelles il compte participer au cours de la saison, sir Malcolm Campbell vient de prendre livraison d'une nouvelle voiture de course construite sur ses données.

Il s'agit d'une 12 cylindres constituée par deux groupes de 6 cylindres.

Echos de partout

LA PETITE BONNE DE PARIS

De Maurice Prax, dans le *Petit Parisien* :
Une « petite bonne » de dix-sept ans a été trouvée morte, l'autre nuit, avenue Foch. Fait divers.

Ils abondent, les faits divers qui relatent brièvement les malheurs survenus dans la grande ville aux « petites bonnes » : agressions nocturnes... drames rapides et sommaires... suicides... disparitions !

Les « petites bonnes » mènent souvent, à Paris, aujourd'hui, une vie vraiment un peu trop parisienne... le soir. La vaisselle faite, la cuisine mise en ordre, les petites bonnes, le soir, se poudrent, se parent et se sauvent vite, vite, à travers les faubourgs hasardeux, quelques semaines à peine après avoir quitté leur village plus ou moins lointain ; elles sont toutes fières de « connaître Paris » et d'avoir des « connaissances ». Elles se sont habituées déjà à la soie artificielle, au maquillage, au dancing et au métro.

Tout le jour, elles travaillent, et il y a, certes, des maisons où l'ouvrage ne manque pas pour les petites bonnes. Mais, leur journée finie, elles ne se reposent pas. Elles s'en vont. Elles ont dix-sept, dix-huit et vingt ans. Elles s'en vont, happées par le bruit de la rue, par les lumières des enseignes lumineuses, par les appels du cinéma. Elles s'en vont, entraînées par le flot, par le flot humain !

Elles ont des amies tout de suite : la petite bonne du dessus, la petite bonne d'en face. Certaines de ces amies ont des amis. Les amis amènent d'autres amis. Les petites bonnes s'étourdissent. Ça commence par le cinéma ; ça continue par le dancing. Ça continue par le petit bar ou la brasserie. Des fois, ça finit très bien après une honnête idylle, candide et simple. Des fois, ça finit par un gentil mariage.

Mais combien de fois ça finit mal ! Combien de fois ça finit à l'hôpital, à la clinique ou dans le ruisseau !

L'autre nuit, deux petites bonnes ont été attaquées. Il était 3 heures du matin... Elles couraient encore à 3 heures du matin !

L'autre nuit encore, une petite bonne a été dévalisée à Auteuil. Il était 2 heures du matin.

Il y a maintenant des boîtes de nuit de troisième classe — si j'ose m'expliquer ainsi — où les petites bonnes vont danser en attendant l'heure matinale où il leur faudra aller préparer le café au lait des patrons.

La pauvre petite qui, dans des circonstances assez mystérieuses, a été relevée inanimée avenue Foch, était, nous dit-on, une petite bonne très sérieuse. Tout de même, à 3 heures du matin, elle était dans une auto avec on ne sait qui. Et elle n'avait pas dix-huit ans !

Il est fâcheux qu'il y ait aujourd'hui tant de petites bonnes noctambules. On ne voudrait pas se donner des airs grognons de moraliste ; il est tout de même désolant de voir livrées à elles-mêmes, et livrées surtout à tous les dangers de la nuit parisienne, tant de petites bonnes sans défense et sans expérience.

MOT DE LA FIN

Entre deux mal embouchés installés au café :
— C'est pas du tabac que tu fumes : c'est du foie !

— Ça te donne faim ?

TRIBUNAUX

Banquiers véreux condamnés

Hier lundi, s'est terminé le procès intenté aux propriétaires de la « Banca di Milano ». Le prévenu principal, M. Giovanni Manzoni, reconnu coupable d'escroqueries répétées, s'est vu infliger une peine de dix-neuf ans de réclusion. Ses deux fils sont condamnés, l'un à treize ans, l'autre à onze ans d'emprisonnement et son frère, Enrico Manzoni, à deux ans. Le total des peines d'emprisonnement prononcées par le tribunal dans cette affaire s'élève à soixante-seize ans.

Les brigands d'Ecoteaux

On se souvient que, à la fin du mois d'avril, deux individus, Scubiani, Italien, et Fontaine, Fribourgeois, avaient pénétré de nuit dans une ferme isolée, à Ecoteaux, à la frontière vaudoise-fribourgeoise. Ils avaient quelque peu malmené la fermière, Mme Budry, âgée de soixante-dix ans, qui avait réussi cependant, par son sang-froid, à dissimuler une somme de 6000 francs. Les malfaiteurs n'avaient pu trouver qu'un montant de 90 francs. Puis ils s'étaient enfuis à Vevey, où ils avaient dépensé leur maigre butin.

On tarda pas à les identifier. Au moment où on allait l'arrêter, Scubiani se jeta sous un train. Quant à Fontaine, il fut saisi peu après.

Fontaine, qui est âgé de vingt-quatre ans, a comparu hier devant le Tribunal d'Oron, qui l'a condamné, pour brigandage, à quatre ans de prison. Le ministère public avait requis une peine de trois ans de réclusion.

Agriculture

La fièvre aphteuse en Valais

On nous écrit : Un foyer de fièvre aphteuse a été constaté dans les « mayens » de la commune de Conthey, au lieu dit « Plapont ». Toutes les mesures ont été prises pour empêcher la propagation du fléau.

On nous écrit :

Calendrier

Mercredi 29 juin

Les saints apôtres PIERRE et PAUL

Saint Pierre, le prince des apôtres, et saint Paul, le Docteur des nations, cimentèrent de leur sang les fondements de l'Eglise romaine. Saint Pierre fut crucifié la tête en bas. Saint Paul eut la tête tranchée, l'an 69. Ils confirmèrent ainsi, par leur martyre, la doctrine qu'ils avaient prêchée avec tant d'éloquence et attestée par tant de miracles.

Les personnes qui nous demandent un changement d'adresse sont priées de joindre à leur avis un timbre de 20 centimes.

Une tasse de Kneipp-Kathreiner... une tasse de santé! — nous dit le médecin. Mais — le café de malt Kneipp-Kathreiner est non seulement sain et nourrissant — son goût est aussi exquis!

FRIBOURG

Exposition des dessins et travaux manuels des écoles primaires de la ville de Fribourg

Les dessins exécutés au cours de l'année scolaire 1931-1932, dans les classes primaires et à l'école secondaire professionnelle des garçons, ainsi que les travaux à l'aiguille, seront exposés du 3 au 10 juillet inclusivement, dans les locaux du 1^{er} étage de la maison des œuvres paroissiales de Saint-Nicolas, Grand'rue, 14.

L'entrée de l'exposition est absolument gratuite.

Elle sera ouverte chaque jour de la semaine, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.; le dimanche, à partir de 10 heures.

En faisant exposer les meilleurs travaux des élèves, la commission des écoles a pour but de faciliter aux parents le moyen de se rendre compte des aptitudes de leurs enfants par un examen comparatif des divers dessins et ouvrages féminins, puis de stimuler les bonnes dispositions des élèves.

La visite des parents, jointe aux encouragements qui en découleront, auront, certes, pour heureux effet de provoquer chez nos petits artistes une saine émulation qui est l'âme du progrès, puis de stimuler leur zèle en vue de meilleurs résultats.

D'autre part, l'intérêt que les parents voueront à cette exposition ne pourra qu'encourager le personnel enseignant dans ses persévérants efforts qui n'ont d'autre but que de préparer l'avenir de nos écoliers.

Les membres du corps enseignant sont priés de faire visiter cette exposition à leurs élèves en ayant soin d'attirer leur attention sur les meilleurs travaux, en vue de développer leur esprit d'observation et d'initiative.

Marché de Fribourg

Prix du marché de samedi, 25 juin.

Oufs, la douzaine, 1 fr. 10-1 fr. 20. Pommes de terre, les 5 litres, 50 c. Pommes de terre nouvelles, le kilo, 40 c. Choux, la pièce, 30-60 c. Choux-fleurs, la pièce, 60 c.-1 fr. 20. Carottes, la portion, 20 c. Salade, la tête, 10-15 c. Pois, le demi-kilo, 90 c.-1 fr. Poireau, la botte, 20-25 c. Epinards, la portion, 20 c. Laitue, la tête, 10 c. Oignons, le paquet, 20 c. Raves, le paquet, 20 c. Côtes de bettes, la botte, 20 c. Champignons, l'assiette, 80 c. Cresson, l'assiette, 20 c. Rhubarbe, la botte, 15-20 c. Asperges, la botte, 90 c.-1 fr. 40. Pommes, les 5 litres, 50-80 c. Cerises, le kilo, 1 fr.-1 fr. 20. Fraises, le demi-kilo, 70 c. Grosses groseilles, le litre, 50 c. Citrons, la pièce, 10 c. Oranges, la pièce, 10-20 c. Noix, le litre, 40 c. Beurre de cuisine, le demi-kilo, 2 fr. 40. Beurre de table, le demi-kilo, 2 fr. 50. Fromage d'Emm., le demi-kilo, 1 fr. 70-1 fr. 80. Gruyère, le demi-kilo, 1 fr. 50-1 fr. 80. Fromage maigre, le demi-kilo, 70-80 c. Viande de bœuf, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 80. Porc frais, le demi-kilo, 1 fr. 50-2 fr. Porc fumé, le demi-kilo, 1 fr. 80-2 fr. 10. Lard, le demi-kilo, 1 fr. 50-1 fr. 80. Veau, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Mouton, le demi-kilo, 1 fr. 70-2 fr. Poulet, la pièce, 2 fr. 50-6 fr. Lapin, la pièce, 3 fr. 50-7 francs.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Les membres honoraires et passifs qui désireraient prendre part à la course du 3 juillet à Finhaut sont priés de bien vouloir s'inscrire auprès du président jusqu'au 1^{er} juillet au plus tard.

Société fédérale de gymnastique Fribourg-Ancienne. — Les membres honoraires, vétérans et passifs qui désireraient accompagner la section à la fête fédérale d'Aarau sont priés de s'inscrire auprès du président, M. Siméon Thurler, téléphone 9.21, jusqu'au 30 juin.

Club alpin suisse, section Molson. — Demain soir, mercredi, à 8 h. 30, au local, séance, discussion de la course aux Diablerets.

L'ingénieur Bellin et Fribourg

On se souvient que, en 1928, à l'occasion de l'exposition internationale de téléphonie sans fil, M. Edouard Bellin, l'inventeur de la télé-photographie, avait fait une conférence très appréciée à Fribourg. Il y a quelques jours, à Lausanne, M. Bellin a accordé une interview à M. de Sousa, pour le journal *Le Radio*, et a rappelé en termes très aimables son séjour à Fribourg. Il a dit à son interlocuteur : « Surtout n'oubliez pas de dire aux Fribourgeois que je garde le meilleur souvenir de leur exposition et de leur bon accueil. »

La correction de la Jogne

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Fribourg 40 % des frais de correction de la Jogne sur le territoire de la commune de Charmey (devis : 180,000 fr.; maximum : 72,000 fr.)

Kermesse du Football-Club Riehenmont

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola organisée par le Football-Club Riehenmont, à l'occasion de sa kermesse : N^{os} 484, 467, 174, 287, 272, 207, 148, 389, 190, 279.

Les lots peuvent être retirés au café des Grand'places.

Ecoles primaires de la ville de Fribourg

Demain mercredi, à 8 heures du matin, examens de la 1^{re} et 2^{me} classe des garçons de langue française de l'Auge (M^{lle} Zwick); à 10 heures du matin, dans le même quartier, examens de la 3^{me} et 4^{me} classe des garçons (M. Berset) et à 2 heures de l'après-midi, examens de la 5^{me} et 6^{me} classe (M. Cozoz).

Demain également, à 8 heures du matin, examens de la 3^{me} et 4^{me} classe des garçons de langue allemande de l'Auge (M. Roggo).

RADIO

Mercredi, 29 juin

Radio-Suisse romande

12 h. 40, concert d'orchestre. 13 h., informations financières. 13 h. 5 à 13 h. 45, suite du concert d'orchestre. 17 h., signal de l'heure. 17 h. 1, concert par l'orchestre à cordes. 18 h. (de Genève), heure des enfants. 19 h. 30, « Notre agriculture et la crise », conférence par M. Perrin, ingénieur-agronome. 20 h. (de Lausanne), radio-théâtre. 20 h. 40 (de Genève), concert par l'Orchestre paroissial de Saint-Pierre Fusterie. 22 h., dernières nouvelles. 22 h. 10, « La conférence des réparations », par M. Blanc. 22 h. 35 (de Genève), musique de jazz.

Radio-Suisse allemande

20 h. (de Zurich), une heure d'opérettes, par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 5, récital de piano par Otto Strauss. 21 h. 45, concert du soir.

Stations étrangères

Munich, 18 h. 35, concert. 21 h. 20, musique de chambre. Berlin, 22 h. 45, concert par le Berliner Konzert-Verein. Leipzig, 18 h. 30, concert récréatif. Londres national, 20 h., Jack Payne et sa fanfare. 21 h. 35, concert consacré à Mozart. Vienne, 19 h. 25, « 6^{me} Symphonie », de Bruckner. 21 h. 5, chants et airs, chantés par Marie Olszewska. Bruxelles, 20 h., concert de gala, consacré aux œuvres de Wagner. Radio-Paris, 20 h. 45, radio-concert. Poste Parisien, 19 h. 30, radio-théâtre. Prague, 16 h., concert de musique militaire.

Winterthour
Société d'Assurance sur la Vie
Agence Générale à Fribourg : **E. Helfer**

Musée des arts et métiers, Fribourg

La bibliothèque du Musée fera sa revision annuelle dès le 11 juillet. Tous les ouvrages et planches devront être rendus à cette date, sous peine de l'amende réglementaire. La bibliothèque sera rouverte le 18 juillet.

Sténographe

Au concours de l'Union sténographique Aimé-Paris, à La Chaux-de-Fonds, M. Jean Despont de Fribourg, a atteint la vitesse de 120 mots et M^{lle} Gilberte Bœsch, celle de 110 mots.

Publications nouvelles

Jean Dupérier : *Gustave Doret*. — Un volume broché, illustré : 4 fr. 50. Librairie Payot, Lausanne.

Jean Dupérier vient de publier à la librairie Payot une biographie de Gustave Doret.

L'auteur a vivement tracé la courbe de cette destinée fière et utile à connaître, disait le *Temps* dans un récent article. M. Gustave Doret a poursuivi ses travaux dans plusieurs directions. Il n'a négligé aucune occasion d'apprendre. Il a passé par tous les degrés qui conduisent à la maîtrise. D'une forte éducation première, il a su unir la science à la sincérité. Tout ensemble créateur et grammairien du lyrisme, son ferme talent s'est épanoui en des compositions larges et régulières. Partagé entre les influences de la musique allemande et de la musique française, il semble que l'esprit germanique ait moins mordu sur lui que l'esprit de notre pays. Il serait facile de constater dans son œuvre de nombreux points de rapprochement avec notre école. Dans la station volontairement moyenne qu'il a adoptée, il incline davantage vers le double rayon de Saint-Saëns et de Massenet que vers Beethoven, dont il a pieusement achevé une mélodie inédite, et vers Richard Wagner.

Cette part faite à l'ascendant de ses maîtres, il faut convenir que M. Gustave Doret se maintient avec avantage dans ses distinctions, si j'ose dire, ethniques. Avant tout, il est musicien suisse. Ceux qui dresseront plus tard l'histoire de la littérature lyrique de sa nation seront frappés par le rôle d'initiative et de contrôle qu'il y a joué à Lausanne, à Vevey, à Mézières, à Genève, il a ouvert la voie et ramené comme une renaissance. Dans chacune de ses partitions, il s'est piqué d'honneur pour faire paraître son idéal natal, pour se montrer fidèle à l'esprit de ses aïeux. Il a recueilli les reliques des vieux chants populaires des Alpes, reconquis l'héritage et le trésor du passé mélodique du canton de Vaud. Il en a rassemblé les échos et poli la grâce rude. Dans cet inventaire domestique, il s'est inspiré du fonds musical préexistant et délaissé de la musique helvétique jusqu'à conformer de point en point son propre génie à celui de son peuple. Il s'y est soumis, il s'y est enflammé. Chacune de ses phrases garde, dans son équilibre classique, une odeur étante de terroir. Il a donné un lumineux point de ralliement à ses compatriotes et a ranimé parmi eux le culte et le mouvement de la musique nationale. Autant pour cette belle mission qui lui est échue que pour sa production personnelle, il mérite d'être placé à la tête de tous les compositeurs de son pays.

Le volume est agrémenté d'illustrations documentaires fort intéressantes qui le complètent d'une manière heureuse.

Guy de Novel. — *Le gant perdu*. — Un volume in-16, sous élégante couverture; prix : 2 fr. 75. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

Voici qu'un nouvel auteur fait ses débuts dans la collection « Les bons romans ». Certes Guy de Novel est bien digne de cette flatteuse promotion, et *Le gant perdu* va faire palpiter nombre de jeunes lectrices!

Imaginez un jeune ingénieur, Jean Vilmon, envoyé dans un coin perdu de province pour y construire un pont. Il y rencontre Suzanne Feillères, une délicieuse jeune fille dont il ne tarde pas à s'éprendre. Il serait probablement accueilli si... Mais lisez ces pages délicieuses, aux péripéties émouvantes, au cours desquelles le jeune homme doit se défendre contre un calomnieux ennemi. Avec un art consommé, Guy de Novel nous entraîne à sa suite dans

l'intrigue la plus ingénieuse et la plus nourrie, avec une verve et une émotion irrésistibles, et dans un style d'une facture éblouissante.

Secrétaire de la rédaction : **Armand Spicher**.



La Maison Weissenbach, à Fribourg

fait part de la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver en la personne de

Monsieur Maurice POFFET

son fondé de pouvoir et fidèle collaborateur depuis trente-sept ans

L'office d'enterrement a eu lieu à la cathédrale de Saint-Nicolas, ce matin, mardi, 28 juin, à 9 heures.



Le chœur mixte de Saint-Nicolas

fait part du décès de

Monsieur Maurice POFFET

membre passif

L'enterrement a eu lieu ce matin, mardi, 28 juin.



Le docteur P. Nicod, professeur à la Faculté de médecine de Lausanne, et Madame Nicod; Messieurs Louis, Jean, Pierre et François Nicod; M^{me} Marie-Madeleine de l'Assomption; M. et M^{me} J. Dauchez; M^{lles} Marguerite et Christine Nicod;

Le docteur Rodolphe Nicod et Madame Nicod et leurs enfants; M. et M^{me} Paul Nicod et leurs enfants; M. et M^{me} Eugène Nicod et leurs enfants; M^{me} Joseph Nicod et ses enfants; M^{me} Pitteloud et son fils; M. François Brazzola; M. et M^{me} Louis Brazzola et leurs enfants; M. et M^{me} Marc Burgener et leurs enfants;

Les familles Nicod, Brazzola, Burgi, Lateltin, Cornille, Garelli, et les familles alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Donatienne NICOD

tertiaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

leur fille, sœur, nièce, cousine, pieusement décédée, le 27 juin, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu à l'église de Notre-Dame du Valentin, à Lausanne, jeudi, 30 juin, à 10 h. 15.

Départ du convoi mortuaire à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire part.

TRANSPORTS FUNÈBRES A. MURITH S. A.
FRIBOURG
Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

ON DEMANDE pour FRIBOURG

comme

Sténo-dactylographe

demoiselle connaissant parfaitement le français, l'allemand et si possible l'anglais. Entrée immédiate.

Adresser offres écrites s. chiffres P 13016 F, à Publicitas, Fribourg.

Le secret du Faron

par Paul SAMY

De Nareuil tenait à la main les deux photographies.

— Gardez-les, dit M. Thiéret. Nous en avons les doubles.

— Encore un mot, fit l'inspecteur. Vous vous souvenez que Mme Atkinson s'était engagée à aller reconnaître le corps du mort du Faron si elle pouvait penser que ce fût celui de son père. Je compte sur vous, monsieur de Nareuil, pour l'amener à consentir à cette confrontation, car nous avons l'intention de reprendre, sur cette nouvelle base, l'enquête de Toulon.

— Oh ! fit Maurice, elle sera la première à demander une exhumation.

— Qui sera faite dans le plus grand secret, dit le chef de la Sûreté, en tendant la main aux deux amis qui se retirèrent.

L'inspecteur les accompagna jusqu'au palier de l'escalier.

— On vengera vos morts, dit-il, aux jeunes gens à voix basse. Mais soyez prudents et veillez à ce que Mlle Thouny ne quitte pas Neuilly. C'est peut-être elle qui nous permettra d'atteindre ces bandits.

Sur le quai et avant de monter dans l'automobile, de Nareuil dit à André :

— Il est près de midi. On doit m'attendre à la maison et je n'ai pas le cœur de déjeuner en face de Bettie. Elle dévinerait sur ma figure mon émotion. Je vais te conduire à

Asnières et, en passant à Suresnes, je téléphonerai du studio à Neuilly qu'on ne m'attende pas. Toi, tâche de ne point te trahir devant ta mère.

Ils partirent et ne se parlèrent plus durant la route, vite franchie, jusqu'à Suresnes.

Parvenus ensuite à Asnières, Maurice dit à Servant, qui voulait le garder à déjeuner :

— Impossible, ta mère lirait sur nos visages. Mais avertis-la que nous te prenons ce soir. Tâche de venir de bonne heure. Je te raconterai dans mon cabinet, où tu me rejoindras, mon entretien avec Bettie. Ce sera bien douloureux !

Il fallait trouver un prétexte pour que Maurice pût voir et causer avec sa fiancée en particulier, à l'insu de Mme de Nareuil et de Blanche.

Ce fut ce prétexte qu'il chercha durant le déjeuner qu'il prit dans un restaurant de la Porte-Maillot, après avoir renvoyé son automobile.

Il se souvint qu'il avait déposé la veille des fonds à un grand établissement de crédit au nom de Mme Atkinson et qu'il avait à lui remettre son carnet de chèques. C'était un motif plausible pour que la jeune femme vint dans son cabinet où nul ne les entendrait.

Ce qu'il redoutait le plus, c'est que la jeune femme ne pût cacher à sa mère et à sa cousine sa douleur et qu'il fût obligé de leur en révéler la cause.

Comment vraiment il avait caché ? Comment ne point leur donner, les jours suivants, le motif du départ de Bettie pour Toulon, si, comme il le croyait, celle-ci voulait aller voir par elle-même ?

Ces questions lui rendaient plus pénible encore son entrevue avec sa fiancée.

Et quelle entrevue ! Celle dans laquelle il allait lui donner une souffrance, lui qui rêvait de ne lui donner que du bonheur.

Son repas terminé, il se dirigea par l'avenue de Neuilly jusqu'au boulevard d'Argenson, et, entrant dans son appartement du rez-de-chaussée, il alla s'asseoir dans son vaste cabinet à sa table de travail, en face de laquelle un grand tableau représentait, presque en pied, le colonel de Nareuil.

Des bibliothèques, des éruditions, d'anciens fauteuils, des divans de cuir ornaient cette pièce où s'accrochaient, çà et là, dans les panneaux libres, les objets curieux rapportés de ses lointains voyages.

Il réfléchit longuement et se décida enfin à accomplir sa triste mission.

Etendant le bras, il sonna son valet de chambre qui mit quelque temps à répondre à son appel.

— François, dit-il, quand ce dernier entra, ces dames sont-elles ensemble ?

— Non, monsieur Maurice, Mademoiselle est chez madame. Après le déjeuner, Mme Atkinson s'est retirée dans sa chambre.

— Bien, va frapper à sa porte. Tu demanderas à Mme Atkinson, de ma part, si elle peut descendre vers moi. J'ai des comptes à lui soumettre.

Le domestique parti, il se leva et se promena de long en large, essayant de se faire une physionomie qui n'eût pas de prime abord la jeune femme.

Il entendit bientôt son pas dans l'escalier

particulier qui, de l'intérieur, reliait son appartement à celui du premier étage.

La porte s'ouvrit et elle entra.

Tout de suite, il alla vers elle et, lui prenant les mains, la fit asseoir sur un divan, près de lui.

— Comme vous êtes cérémonieux, Maurice ! fit-elle. François m'a dit que vous vouliez me voir pour un règlement de comptes. Quel règlement ? Celui de la banque que je vous avais prêté de faire ? Mais cela ne pressait pas, mon ami, et il m'eût suffi que vous m'exprimiez le désir de venir vous voir. C'est un plaisir que vous me donnez rarement, depuis quelques jours.

— Excusez-moi, Bettie, c'est moi qui en suis privé, toujours à cause de cette malheureuse affaire de Toulon qui nous mena, l'autre matin, chez le chef de la Sûreté et qui m'y a reconduit aujourd'hui.

— Que se passe-t-il donc encore, Maurice ? Vous avez la figure bouleversée.

— N'en ayez point d'émotion et laissez-moi vous expliquer ce qui m'a ramené à la Sûreté. C'est pour cela que je vous ai priée de venir. Vous avez, Bettie, une nature forte et maîtresse d'elle-même. J'y fais appel pour m'écouter.

— Mon Dieu ! fit-elle, que de précautions ! Parlez, Maurice. Je vis dans une telle anxiété, depuis quelques jours, que je m'attends à tout. Est-ce de mon père qu'il s'agit ?

— De lui, cela va sans dire. Quel autre sujet nous préoccupe vous et moi ?

— Eh bien ? fit-elle.

— Vous vous souvenez de l'insistance que mit l'inspecteur à vouloir, malgré tout, recon-

naître votre père dans la photographie du mort du Faron ?

— Insistance inexplicable, car ce n'était ni les yeux ni les lèvres de mon père.

— Pour les yeux, il était difficile de reproduire ceux d'un mort dont les paupières étaient closes. On en avait figuré d'autres qui, à l'analyse photographique, ne répondaient pas aux larges paupières du mort. Cette correction a été faite.

— Alors ? demanda-t-elle, inquiète.

— Quant à la moustache, elle avait été rasée, soit par la volonté de l'inconnu, avant qu'on l'eût assailli, soit par ses assassins pour qu'on ne pût reconnaître leur victime. Cette moustache, on l'a rétablie telle que vous la connaissiez.

— Ah ! fit-elle, tremblante. Vous l'avez vue, Maurice, cette nouvelle photographie ?

— Je l'ai vue, Bettie, et l'ai comparée avec celle que vous avez faite de votre père.

— Elles se ressemblent ?

— Hélas ! dit-il. Je les ai là toutes deux. Vous sentez-vous, Bettie, le courage de les voir ?

— Donnez ! Donnez, Maurice ! Il faut que j'aie ce courage.

Alors il sortit de son portefeuille les deux portraits, celui du vivant et celui du mort, et les lui remit.

A peine eût-elle jeté les yeux qu'elle poussa un cri :

— Papa ! Mon pauvre papa !

Cri déchirant comme celui d'un petit enfant.

Et, de douleur, elle mit sa tête contre sa poitrine et sanglota. (A suivre.)

Hôtels et pensions	Prix minimum
Nevada Palace	15.50
Grand Hôtel	13.—
Hôtel Regina	13.—
Hôtel Kulm et Kurhaus	12.50
National	12.50
Adler et Kursaal	11.50
Beau-Site	11.—
Hôtel Parc-Bellevue	11.—
Hôtel-Pension Hudli	11.—

ADELBODEN

Le séjour de vacances indiqué. Bains et bains de soleil, installations modernes, sports, vie de société

Hôtels et pensions	Prix minimum
Hôtel Sport-Schönegg	10.—
Edelweiss et Schweizerhof	10.—
Eden-Victoria	10.—
Alpenrose	9.50
Bristol-Oberland	9.50
Alpenruhe	9.—
Alpina	7.50
Des Alpes	7.50

Pensions pour enfants :
Elbers, Helios, Zimmerli.

CAPITOLE

Ce soir, à 20 h. 30

Pathé-Nathan
présente

ALCOVER
dans

LA Petite LISE

Un grand film parlé français.

Location dès 17 heures
Téléphone 1300.



Bien des maîtresses de maison raisonnent encore ainsi! Elles laissent dormir au fond du buffet leurs plus belles nappes et tant d'autres pièces de lingerie fine, par crainte des risques de la lessive. Il suffit d'employer du Vigor pour ignorer cette crainte!

L'Institut Sunlight vous offre de nombreux avantages. Ecrivez-nous, et nous vous dirons comment vous pouvez en profiter.

Sunlight S.A. Zurich

Grand paquet Fr. 1.—
Paquet normal Fr.—.55

Vigor

PERDU

dimanche soir, du Schenberg-rue de Lausanne jusqu'à Pérolles, un bracelet or.

S'adresser sous chiffres P 13009 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE JEUNE FILLE

15 à 17 ans, connaissant l'allemand pour courses et aider au magasin.

S'adresser Dupasquier, 22, rue de Romont, Fribourg. 40843

Bonne CUISINIÈRE

est demandée pour tout de suite pour maison de vacances de Bannwil.

S'adresser à Mlle Von der Weid, r. du Botzet, 6.

On demande jeune porteur de pain

S'adresser sous chiffres P 13017 F, à Publicitas, Fribourg.

Les ÉPICERIES

Ch. Petitpierre S. A. offrent :

Saindoux pur de Hollande

excellente marchandise, au prix réduit de : 21-15

Fr. 1.70 le kg.

Jeune fille

Sténo-dactylo, sachant les deux langues, demande place dans bureau. Date à convenir.

S'adresser sous chiffres P 13009 F, à Publicitas, Fribourg.

A VENDRE

plusieurs reines de choix, noires, de 1932, à Fr. 7.50.

S'adr. Jos. BONGARD, houl, Arconciel.

Vacances

Jeunes gens ou jeunes filles désirant passer leurs vacances en GRUYÈRE seraient reçus dans famille. Jolies chambres et pension. Situation ensoleillée, tranquille et à proximité des forêts.

Prix: Fr. 5.— par jour.

S'adresser à Publicitas, BULLE, sous P 2246 B.



Poussettes d'enfants

Le plus grand choix sur place. Poussettes de qualité à partir de Fr. 85.—

DES PRIX BAS. REPARATIONS DE TOUTES MARQUES.

Eichenberger Frères S. A. PLACE DE LA GARE, FRIBOURG. 25-9

A LOUER

local clair d'environ 50 m² pouvant servir d'atelier ou de dépôt.

40842 S'adresser : rue L. Chollet, 13, 1er étage.

A VENDRE

une faucheuse usagée, en bon état, conviendrait pour deux vaches, ainsi qu'une bossette neuve de mille litres.

13020 F. Chez Bächler Oseca, maréchal, Ponthaux.

Epicierie-Mercerie

avec four à pain neuf, à vendre, dans grande localité, chiffre d'affaires important, prouvé, bonne maison. Jardin, dépôt.

S'adresser à l'agence immobilière, A. Frossard, Fribourg.

A VENDRE

1000 paires de lunettes et pince-nez à liquider à moitié prix. Rabais 50 %. Profitez de la grande liquidation partielle chez Daley Frères opticiens, avenue de la Gare. 51-10 F

Divers articles très intéressants à moitié prix.

A LOUER

à partir du 25 juillet 1932, appartement 3 chambres, dépendances et part de jardin. Miséricorde, 18, 1er étage. 40837 F

Pour visiter et traiter, s'adr. : Voie IV^{me} section CFF, Tivoli, 15, Fribourg.

CINEMA ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30, le grand film d'aventures entièrement parlant allemand

L'AVENTURIÈRE DE TUNIS

TARIF RÉDUIT.

Ville de Fribourg

Mise à l'enquête

Les plans pour la construction d'un garage et l'agrandissement de la villa, à l'avenue de Gambach, art. 3667, plan folio 28F du cadastre, propriété de Mlle Raymond, sont mis à l'enquête restreinte au Secrétariat de l'Edilité.

Les intéressés peuvent en prendre connaissance et déposer leurs observations ou oppositions jusqu'au lundi, 4 juillet 1932, à 12 heures. 13023

Direction de l'Edilité.

BUREAU

de la place, demande un jeune homme, apprenti ou volontaire. Petite rétribution.

S'adresser par écrit, s. chiffres P 13005 F, à Publicitas, Fribourg.

Papiers peints bon marché 2-4

chez Fr. Bopp, tapissier, rue du Tir, 8, Fribourg. Téléphone 7.63.

Divans, canapés, fauteuils, lits turcs

confectionnés dans nos ateliers.

Garantie. 2-5

Se recommande : Fr. Bopp, tapissier, rue du Tir, 8, Fribourg. Téléphone 7.63

Hommage au travail national!

Das grosse internationale Warenhaus schlägt das kleine einheimische nationale Geschäft mausest!

Les grands bazars « internationaux » ruinent et tuent les artisans et petits commerçants nationaux!

De ce fait beaucoup de petites maisons Suisses sont obligées, pour avoir une place au soleil dans leur propre pays, de vendre et livrer leurs produits suisses directement à la clientèle particulière.

Les Américains, en faisant jouer leur fameuse Monroe-Doctrine, ont fermé leurs frontières aux produits suisses, ou ont augmenté les tarifs douaniers pour protéger leurs produits américains, mais ils viennent inonder la Suisse avec leurs produits, avec une néfaste réclame contre nos produits suisses, que la Maison Ulrich Justrich des « Juste-Brosses-Suisses » est obligée de chercher dans toute la Suisse des représentants sérieux et actifs pour vendre et livrer les « Juste-Brosses » à la clientèle particulière.

Gain intéressant et carte rouge est procurée aux compatriotes voulant travailler pour notre vente.

Offres à M. A.-G. Alt-Hermann, représentant général, à Genève, 13, rue des Peupliers. 61410

Protégez l'industrie NATIONALE

Les « Juste-Brosses » cylindriques sont un produit SUISSE.

Au Pacha

Madame E. Brünisholz-Käech informe sa fidèle et ancienne clientèle qu'elle a remis son commerce de cigares « AU PACHA », rue de Lausanne, N° 6, à Fribourg, à M. Georges Stoll. Elle la remercie sincèrement pour la confiance qu'elle a bien voulu lui témoigner et la prie de la rapporter sur son successeur.

E. Brünisholz-Käech.

Le soussigné se fait un plaisir de se recommander à la population de Fribourg et environs, et l'assure qu'il s'efforcera de donner entière satisfaction par des marchandises de premier choix.

13021 F G. STOLL.

Uniquement **Sang de Bouleau!**

pour vos cheveux

Succès merveilleux contre la chute des cheveux, pellicules, calvitie et grisonnements. — Des milliers d'attestations volontaires.

Dans les Pharmacies, Drogueries, Salons de Coiffure, Centres des Herbes des Alpes au St-Gothard, Faldö.

Shampooing au Sang de Bouleau, le meilleur 30 cts.

BOIS DE MENUISERIE SEC

sapin, chêne, foyard, etc., toutes épaisseurs. Livraison rapide.

WINCKLER et Cie S. A.

FRIBOURG. Téléphone 2.08.

POISON AILÉ!

Tuez-la car elle peut vous tuer!

Alerte! La mouche ordinaire vous menace, vous et votre famille, de la maladie et de la mort! Son corps sale est chargé de millions de germes mortels. Elle apporte dans votre habitation la diarrhée infantile, la scarlatine, le croup et beaucoup d'autres maux dangereux.

Le moyen rapide et sûr de tuer les mouches, les moustiques et tous les insectes est de vaporiser Flit, fameux dans le monde entier. Exigez toujours le soldat sur bidon jaune à bande noire.

S'il n'est pas dans ce bidon scellé, ce n'est pas du Flit. Seuls Importateurs: Barbezat & Cie, Fleurier (Neuchâtel)

Vente juridique d'immeubles

Jeudi, 30 juin 1932, à 13 heures, à l'auberge de la Croix-Blanche, au Muret, l'office vendra les immeubles art. 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 235, 236, 237, 238, 239, 240 et 243a de Montévrax, 250 et 251 d'Essert, 436 de Treyvaux, comprenant 4 maisons avec habitations, granges, écuries, places, four, jardin, prés, champs et bois de 30 hectares 38 ares 16 mètres = 84,39 poses dépendant de la faillite de Jean Magnin, agriculteur à Montévrax. Taxe cadastrale Fr. 116,282.—

L'adjudication sera donnée au plus offrant et dernier enchérisseur. 12493

Office des faillites de la Sarine.

Cinéma Capitole

Toute cette semaine, en plus du programme habituel,

« La HUIT-CYLINDRES FORD »

Mgr M. BESSON

Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg

Discours ET Lettres Pastorales

T. I. Années 1920-1921	Fr. 2.50
T. II. Années 1922-1923	Fr. 5.50
T. III. Années 1924-1925	Fr. 6.50
T. IV. Années 1926-1927	Fr. 5.50
T. V. Années 1928-1930	Fr. 5.75

EN VENTE AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL A FRIBOURG

A LOUER

tout de suite ou date à convenir, appartement 4 chambres, mansarde, ch. de bains, cave, galeries, Beau-Séjour, 18, 1er étage. 40838 F

Pour visiter et traiter s'adr. : Voie IV^{me} section CFF, Tivoli, 15, Fribourg.

Agriculteurs! ATTENTION!

Faute de place, nous cédonnons quelques FANEUSES à prix réduits. 23-3

MARSA S. A. mach. agr.

FRIBOURG 23-3

bâtiment avec café

Notaire Ansermet, Vevey.

ON DEMANDE

une gentille, brave et active jeune fille, comme bonne à tout faire, pour un petit café. Bons gages. Faire offres sous chiffres P 12974 F, à Publicitas, Fribourg.

Etudiant tessinois

18 ans, demande échange pendant ses vacances d'été avec demoiselle ou jeune homme de bonne famille catholique. 40840

Offres à case postale 62, Mendrisio (Tessin).

Je demande JEUNE HOMME

pour aider dans p. campagne, bonne vie de famille. 63823 X

Faire offres à A. Yersin, Cartigny, (Genève).

MESDAMES,

ne manquez pas de visiter nos grands magasins pour vos chaussures d'été.

Beaucoup de nouveautés

Grands magasins **KURTH**

FRIBOURG